

**Université
des Antilles**



Procès-verbal du Conseil d'Administration

du 21 février 2017

Conseil d'Administration

Mardi 21 février 2017 à 9 heures en Guadeloupe

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRESIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	P
	BERTIN-ELISABETH	Cécile	PR	972	P
	CESAIRE	Raymond	PR	972	P
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	Procuration à M. JANKY
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	P
	NAGAU	Jimmy	MCF	971	P
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	P
	COLOT	Serge	MCF	972	P
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	P

IATOS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	KIMBOO	Karine	BIATSS	972	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Etudiants : 4	LARROUY	James	Etudiant	971	P
	MISERIAUX	Loïc	Etudiant	971	P
	CHAULVET	Ludivine	Etudiante	972	P
	GABOURG	Raïssa	Etudiant	972	P
Personnalités Extérieures : 10	PENCHARD	Marie-Luce	Conseil Régional	971	P
	NELLA	Aurélie	CTM	972	P
	GATIBELZA	Josiane	Ville Universitaire	971	P
	BRAVO-PRUDENT	Arlette	Ville Universitaire	972	P
	KECLARD	Lisiane	Personnalité extérieure	971	Procuration à M. MONTAUBAN
	ALICE	Jean	Personnalité extérieure	971	P
	NAGAPIN	Henri	Personnalité extérieure	971	P
	THOUARD	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	P
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	Procuration à M. GEOFFROY
	MORINIÈRE	Max	Personnalité extérieure	972	P
Invités de	GALAP	Camille	Recteur	971	P

CORMIER	Béatrice	Rectrice	972	P
RINALDO	Lysiane	Agent Comptable	Administration Générale	P
SUBITS	Vincent	DAF	Administration Générale	P
AUDEBERT	Christophe	DGSA	Administration Générale	P
VEFOUR-ACHEEN	Brigitte	DRH	Administration Générale	P
GARNIER	Gladys	DAJ	Administration Générale	P
ROBERTIN-DESROC	Marie-Jacqueline	Rectorat MTQ	972	P
DELACOURT	Philippe	Rectorat GPE	971	P
BLONBOU	Ruddy	Dir. Cab. Adjoint Conseil Régional	971	P
MEZEN	Chantal	Admin. Prov. PUR MTQ	972	P
MOLINIE	Jack	Admin. Prov. PUR GPE	971	P

Conseil d'Administration du 21 février 2017

*Salle du Conseil de l'Administration Générale
Campus de Fouillole*

Ordre du Jour

1. Propos liminaires du Président

2. Affaires statutaires

- a) Election du vice-président du CA ;
- b) Délégation de pouvoir du président.

3. Affaires financières

- a) Approbation du budget primitif 2017 ;
- b) Primes de charges administratives ;
- c) Validation de dépenses de missions ;
- d) Validation des tarifs.

4. Ressources humaines

Approbation du PV du Comité Technique 8 novembre 2016 et du CR du 17 janvier 2017.

5. Questions diverses.

I- PROPOS LIMINAIRES

(Début de la séance à 9h50)

M. le Président Eustase JANKY – Le quorum est atteint, nous pouvons commencer ce Conseil d'Administration. Je précise que nous avons reçu quatre procurations :

- Madame KECLARD Lisiane donne procuration à Monsieur Jean-Gabriel MONTAUBAN,
 - Monsieur Bernard HAYOT donne procuration à Monsieur Michel GEOFFROY,
 - Madame Arlette BRAVO-PRUDENT donne procuration à Madame Aurélie NELLA,
 - Monsieur Georges VIRASSAMY donne procuration au Président Eustase JANKY.
- Monsieur NAGAPIN a quelques minutes de retard et vous demande d'ores et déjà de l'excuser.

Avez-vous des questions diverses ? Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – J'ai une question diverse sur la revalorisation indemnitaire du personnel BIATSS.

M. ??? – J'ai une question diverse sur le devenir des personnels en CDD effectuant des tâches permanentes dans l'établissement et dont le contrat arrive à terme le 31 mars.

M. le Président Eustase JANKY – Y a-t-il d'autres questions diverses ?

M. Jean-Gabriel MONTAUBAN (PR 971) – Juste une clarification sur le statut des professeurs invités.

M. le Président Eustase JANKY – J'ai une question diverse qui a été envoyée par mail, elle émane de Madame BIZON qui demande à ajouter une question diverse. Je vous lis son mail : « *Comme annoncé lors de notre précédente rencontre, Madame le Doyen souhaite organiser une remise de prix pour les étudiants les plus méritants. A ce titre et à la demande de Madame l'agent comptable, elle aimerait que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration. Pour l'année universitaire 2015-2016, vingt et un étudiants seront récompensés et Madame le Doyen fait appel au mécénat, compte tenu de notre situation financière en cette fin de période budgétaire. Cette manifestation sera organisée le vendredi 6 Janvier 2017. Pour l'année universitaire 2016-2017, Madame le Doyen sollicite un montant de 250 euros pour le premier et unique prix.* »

Mme Cécile BERTIN ELISABTEH – Je voudrais simplement préciser que ce n'était pas une demande de question diverse mais simplement une demande qui avait été transmise. C'est vrai qu'il n'y a pas eu de CA par rapport aux remises de prix. Je crois qu'il y a une petite erreur d'incompréhension. Madame BIZON devait simplement renvoyer cette demande pour la remise de prix qui aura lieu en septembre, pour que cette demande soit réactivée car elle n'avait pas pu être transmise dans la mesure où il n'y avait pas eu de CA jusqu'ici. Ce n'était pas une question diverse mais un point à mettre à l'ordre du jour, à réactiver pour une nouvelle date.

I- PROPOS LIMINAIRES DU PRESIDENT.

M. le Président Eustase JANKY – Madame la Rectrice de l'Académie de Martinique, Monsieur le Recteur de l'Académie de Guadeloupe, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, Madame l'Administratrice provisoire du Pôle universitaire de la Martinique, Monsieur l'Administrateur provisoire du Pôle universitaire de la Guadeloupe, chers invités, j'ai le plaisir d'inaugurer le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles en ma qualité de 1^{er} Président de cette Université nouvelle. Je souhaite en préambule, remercier les membres de ce Conseil d'Administration qui ont participé au vote pour permettre l'élection du Président de l'Université des Antilles. Je voudrais dire à ceux qui avaient choisi un autre candidat, que je suis le Président de l'ensemble des acteurs de cette Université et que je veux travailler avec tous ceux qui le souhaitent. J'entends être à la hauteur de la confiance qui a été placée en moi via les électeurs, par l'ensemble des soutiens qui se sont exprimés et se manifestent encore chaque jour au sein de cette communauté et même au-delà.

D'importants chantiers attendent l'Université des Antilles, ce n'est plus le temps des querelles, des informations parcellaires destinées à entraver l'avancement de l'Université ou les blocages. Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche nous observe et attend – comme les autres universités d'Outre-mer – sachant être perfectibles mais agissants, positifs, prospectifs, tournés vers l'avenir.

Le processus d'accréditation de l'Université des Antilles va être lancé dans des conditions que je souhaite optimales, c'est-à-dire de manière réfléchie, concertée et ordonnée. L'offre de formations et de recherche n'est pas faite. Le Ministère a pu s'étonner de la manière éparse et constellée dont les fiches AOF ont pu être remontées au département des accréditations du Ministère. Il nous est demandé de construire une offre de formations et de recherche évoluée et de mettre en place une véritable stratégie de contractualisation. L'offre doit être concertée et passée devant les différents Conseils. Le retard accumulé ne nous permettra pas de la présenter devant le dernier CNESER. Le Ministère nous propose donc une trajectoire dialectiquement positive en suivant une véritable méthodologie c'est-à-dire en traçant très rapidement des feuilles de route préparatoires au nouveau contrat afin que l'offre de recherche soit structurée, ordonnée et présentée aux services de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle et qu'elle soit effective au 1^{er} janvier 2018. L'offre de formations, quant à elle, sera effective en septembre 2018. Nous nous engageons pour cinq années. Notre offre doit être forte, cohérente et réaliste si nous voulons entamer de véritables négociations avec le Ministère. Nous ne devons pas nous laisser happer par les sirènes trompeuses des rivalités polaires, de même que les questions institutionnelles très prenantes ne doivent pas être une entrave à la recherche de l'excellence devant permettre de distinguer notre Université des autres nationales et Outre-mer notamment. D'ailleurs, j'ai la joie de vous informer que les dirigeants de l'Université de la Réunion et de la Guyane souhaitent vivement nouer des partenariats avec l'Université des Antilles au-delà du cadre fixé par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA3) que nous allons intégrer avec l'Université de Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. J'aurai l'occasion de revenir plus en détails sur ce point.

Je ne laisserai pas paralyser l'Université des Antilles par des crises, dérives inconséquentes et autres troubles qui ont eu lieu jadis à l'Université des Antilles et de la Guyane. Sachons repartir sur des bases saines et ne pas brandir l'autonomie des Pôles pour des raisons qui se révèlent parfois personnelles. Les conflits de personnes n'ont pas lieu d'être dans un établissement destiné à la formation intellectuelle des jeunes. C'est d'ailleurs pourquoi, j'ai déjà commencé à réduire le nombre de contentieux pour harcèlement en réintégrant de nombreux agents qui étaient partis en congé maladie et qui ont souhaité revenir, parfois en raison de l'annonce de mon élection. Je souhaite que chaque agent trouve sa place

au sein d'une équipe ou d'un service et le serve loyalement. C'est la raison pour laquelle, j'ai débuté un processus de restructuration des services de l'administration générale, en particulier la réorganisation du service des Ressources Humaines qui constitue le centre névralgique de l'Université.

Néanmoins, mon apathie ne saurait être confondue avec autre chose que de la bienveillance. En tant que responsable du maintien de l'ordre sur les différents campus qui forment l'Université des Antilles, il me paraît nécessaire de rappeler aux administrateurs quelques règles élémentaires :

Les documents que l'administration vous transmet en vue d'un Conseil d'Administration ne sont pas publics. Ils sont réservés aux membres du Conseil d'Administration jusqu'à négociation, discussion et vote. Surpris par l'envoi des textes de préparation du budget par un des membres de l'ancienne gouvernance qui les a reçus de la part d'un des membres de ce CA, je m'en suis ouvert au Ministère qui y a vu une manœuvre de déstabilisation de l'établissement et m'a rappelé les risques encourus par les personnels ayant participé à cette transmission brute sans explications des documents, non autorisée. Cette manœuvre est intolérable et ne sera pas tolérée.

Les problèmes de l'établissement sont réels. Les alertes du contrôleur de gestion concernant les problèmes d'organisation de certains services sont sans réponse depuis juin 2016. Ces alertes de gestion font observer que le risque juridique pour l'établissement et la multiplication des contentieux découlent de ces problèmes de management.

Nous évoquerons le budget qui doit être voté en 2^{ème} partie du Conseil d'Administration ainsi que les questions budgétaires afférentes. Je vous remettrai sous peu le calendrier réglementaire que j'entends suivre dans le cadre de ma mandature, suivant une reconfiguration du système budgétaire qui prévalait jusqu'alors. J'affirme que ma priorité est la mise en place d'une Direction du Système d'Informations qui est un service central de toute université. La discussion sur sa mise en place est déjà engagée.

Comme vous le constaterez, les chantiers sont vastes et nombreux. C'est pourquoi, il m'appartiendra de travailler non seulement avec les Vice-présidents statutaires mais aussi de m'entourer de Vice-présidents délégués, de chargés de mission et de membres du Bureau que j'aurai l'honneur de vous présenter lors du prochain Conseil d'Administration. Pour l'instant, je souhaite sobrement vous présenter ma Directrice de Cabinet, Laura-Line CASSIN, à qui je demande de se mettre debout. Elle est Maître de Conférences en littérature...

(Applaudissements)

... et est sur le campus de Camp Jacob.

Pour conclure et parce que je suis attaché au respect de l'ordre du jour, je vous enjoins de débiter ce 1^{ier} CA de l'Université des Antilles par le vote du Vice-président du Conseil d'Administration. Nous n'avons reçu qu'un seul dossier, celui de M. Michel GEOFFROY. Je l'invite à venir nous présenter sa candidature puis nous procéderons au vote. Pour l'heure, je vous souhaite, chères administratrices, chers administrateurs des travaux fructueux dans une ambiance sereine et prometteuse. Je vous en remercie.

Applaudissements

2- ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU PRESIDENT.

M. le Président Eustase JANKY – Je demande à Monsieur GEOFFROY de bien vouloir présenter sa candidature.

Mme Béatrice CORMIER (*Rectrice de Martinique*) – Monsieur le Président, si vous permettez, j'aimerais intervenir sur un propos. Pouvez-vous repréciser ce que vous avez dit concernant l'autonomie des Pôles ?

M. le Président Eustase JANKY – Madame la Rectrice, les propos liminaires n'appellent pas de discussions.

Mme Béatrice CORMIER (*Rectrice de Martinique*) – Monsieur le Président, une question appelle une réponse. Quand on me pose des questions, en tant que Recteur, je réponds.

M. le Président Eustase JANKY – Je répondrai Madame la Rectrice.

Mme Béatrice CORMIER (*Rectrice de Martinique*) – Alors j'attends, je serai vigilante.

M. le Président Eustase JANKY – L'autonomie des Pôles a été voulue, c'est prévu dans les statuts de l'Université. Aujourd'hui, je travaille sur le budget de l'ancienne mandature, je n'ai pas la main sur ce budget. Je sais où vous voulez en venir, j'aurais dû faire un dialogue de gestion, en une semaine c'est impossible.

Mme Béatrice CORMIER (*Rectrice de Martinique*) – Ce n'était pas du tout cela.

M. le Président Eustase JANKY – Les Pôles auront les moyens nécessaires pour fonctionner en autonomie. Il faut savoir qu'il y a une Université, il y a deux Pôles. Tous les administrateurs présents ont demandé que l'on respecte cette unité de l'Établissement avec l'autonomie des Pôles. Nous mettrons en place les moyens pour permettre aux Pôles d'atteindre leurs objectifs. Je ne sais pas si j'ai répondu la question mais...

Mme Béatrice CORMIER (*Rectrice de Martinique*) – Nous y reviendrons.

M. le Président Eustase JANKY – J'avais dit que les propos liminaires n'engagent pas de discussions. J'ai répondu à Madame la Rectrice. S'il y a des questions diverses, nous y reviendrons. S'il y a des questions en lien avec les points de l'ordre du jour, nous reviendrons sur ces points durant le conseil. Une dernière question.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*VP PÔLE 972*) – Ce n'est pas une question, Monsieur le Président. Je souhaitais prendre la parole en amont du 1^{er} point à l'ordre du jour.

M. le Président Eustase JANKY – Personnellement, je respecte l'ordre du jour. Quand nous arriverons au point de l'ordre du jour concerné, je vous laisserai la parole. Nous passons à l'élection du Vice-président du Conseil d'Administration. Monsieur GEOFFROY, vous avez la parole.

M. Michel GEOFFROY (*PR 971*) – Merci Monsieur le Président. Bonjour Mesdames et Messieurs. N'étant pas candidat à une vice-présidence de Pôle de notre Université, je ne vous présenterai donc pas de programme ni même de projet.

A mon sens, il n'y a pas d'engagements politiques qui ne s'appuient sur des valeurs et des convictions. Je souhaiterais donc commencer par vous dire quelles sont les miennes. Je commencerai par le respect, à la fois le respect de l'institution qui me semble important mais aussi le respect des personnes quelque

soient leurs fonctions, quelque soient leurs grades et leurs statuts. Ce respect de la dignité humaine passe par le bannissement des insultes, des propos diffamants et des menaces qui n'ont pas lieu d'être dans un établissement universitaire. Il passe également par la lutte contre toutes les formes de harcèlement que les femmes et les hommes peuvent subir sur leur lieu d'études et leur lieu de travail. Viennent s'ajouter le mérite lié à l'effort et au travail ainsi que la solidarité. Deux concepts et deux valeurs que l'on oppose quelquefois mais qui me semblent complémentaires. Le travail bien fait, l'intelligence et les talents doivent être récompensés, c'est une absolue nécessité. Les plus vulnérables d'entre nous doivent être protégés et accompagnés. Il ne s'agit pas de générosité qui est affaire privée mais bien de cohésion sociale qui est l'affaire de tous.

Au-delà de ces valeurs de respect, de mérite et de solidarité, il y a deux principes que j'aimerais évoquer ici parce qu'ils vont guider mes prises de position au sein de ce Conseil d'Administration, tout au long de cette mandature, et cela quelque soit l'issue de ce vote, bien entendu.

- Le 1^{er} principe, peut-être le plus important, est celui de l'intérêt supérieur des étudiants que nous devons garder à l'esprit dans tous nos débats, même s'ils sont parfois vifs et contradictoires. Notre devoir est de proposer, sur chacun de nos Pôles, une offre de formations qui soit attractive, innovante et variée. Notre devoir également est de travailler d'arrache-pied à l'amélioration de nos taux d'insertion professionnelle. Nos étudiants et plus largement nos territoires n'en n'attendent pas moins de nous. Je pense que ce sont là des conditions essentielles pour arriver à maintenir notre niveau d'effectifs étudiants, à enrayer la baisse qui est parfois constatée dans certaines composantes. Nous comprenons bien qu'une baisse significative et répétée dans le temps, où qu'elle soit, aurait pour conséquence la disparition de certaines filières donc forcément l'appauvrissement de notre offre de formations et également la perte d'emplois qui serait plus justifiée. Au-delà de cela, alors que l'on a souvent tendance à dissocier formation et recherche, une baisse drastique de l'effectif d'étudiants en licence L1, L2 ou L3 entrainerait automatiquement la fermeture de certains Masters qui sont adossés à des laboratoires de recherche. Je crois que la réciproque est vraie, en ce sens que les laboratoires de recherche se nourrissent des doctorants dont le vivier est principalement constitué de nos Masters et que ces doctorants sont le moteur de la recherche dans les unités. Ils en sont un atout, un des acteurs importants et constituent également un indicateur très fort de la part du Ministère dans l'évaluation des laboratoires. Des unités de recherche sans doctorants ou avec très peu de doctorants sont malheureusement vouées à une lente mais certaine agonie. L'intérêt supérieur des étudiants est donc aussi l'intérêt des chercheurs, l'intérêt des enseignants-chercheurs, l'intérêt de nos territoires. Pour cette raison, je garderai en permanence à l'esprit cet intérêt supérieur des étudiants, qu'il soit à court, moyen ou long terme.

- le 2^{ème} principe que j'aimerais énoncer pour terminer et qui peut-être retiendra l'attention de Madame la Rectrice de Martinique, c'est l'autonomie des Pôles universitaires qui m'est très chère. Cette autonomie dont le législateur a tracé les contours, il nous appartient de la construire et d'y trouver du contenu. Il nous faut bâtir ensemble – nous élus du Conseil d'Administration mais aussi les autres élus du Conseil académique et toute la communauté – une autonomie qui soit réelle, effective et réaliste tant en matière de ressources humaines que de gestion budgétaire mais aussi en termes d'offres de formations et de recherche. Je suis convaincu que la réussite de cette construction, de cette autonomie pour chacun de nos Pôles universitaires sera le garant de l'unité de cet établissement, de l'Université des Antilles. Nous n'avons pas le droit d'échouer dans ce domaine.

En guise de conclusion, je voudrais dire que je suis également convaincu que c'est à travers un dialogue respectueux, constructif et honnête que nous arriverons tous ensemble à construire cette Université nouvelle, à en tracer le chemin afin que notre destinée soit entre nos mains et non entre les mains de d'autres parties ou d'autres personnes, et que nous puissions donner à notre Université la place qu'elle mérite sur la carte du monde, tout simplement. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur le DGSA, est-ce que vous vous placez pour le scrutin ? Je vous rappelle que c'est un vote dans l'isoloir, chacun prendra le bulletin qui se trouve auprès de l'isoloir, il y a également des enveloppes. A l'appel de votre nom, vous irez voter.



Election de M GEOFFROY au poste de vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles	Blancs / Nuls	7
	Pour	23

Monsieur Michel GEOFFROY est élu vice-président du Conseil d'Administration à la majorité absolue. (Délibération 2017-1)

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur Michel GEOFFROY est élu Vice-président du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles. Nous le félicitons...

(Applaudissements)

... et lui souhaitons un travail fructueux aux côtés de son Président pour l'ensemble de l'Université des Antilles. Je demande au Vice-président de venir prendre place aux côtés du Président.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

3- DELEGATION DE POUVOIRS DU PRESIDENT.

M. le Président Eustase JANKY – Vous avez tous reçu le document. Je ne donnerai pas lecture de l'ensemble, je vous demande de formuler vos remarques au sujet de ce document.
Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Je l'ai adressé à l'ensemble des administrateurs. J'ai fait une analyse point par point des domaines de délégation qui étaient proposés à l'adoption du CA. Je me suis rendu compte que beaucoup relevaient des compétences d'autres organes statutaires de l'établissement que le CA lui-même à telle enseigne que les points de délégation demandés brossent tous les points de pouvoir qui relèvent de chacun... du CAC, des commissions de formation universitaire et des commissions de recherche et des conseils de pôles, en plus du CA de l'établissement. Du coup, je me pose la question de savoir s'il est valide de demander au CA de déléguer des compétences qui ne lui appartiennent pas.

M. le Président Eustase JANKY – Pouvez-vous énumérer les différents points ?

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Je n’ai pas fait le travail dans ce sens, Monsieur le Président. Dans le document que j’ai produit et que les administrateurs possèdent, j’ai listé dans chacune des instances donc ça risque d’être long et fastidieux que de passer chacune des instances.

M. le Président Eustase JANKY – Je n’ai pas bien compris.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – J’ai pris chacun des points qui sont proposés à la délégation de pouvoirs du CA au Président. Je me suis rendu compte par exemple que l’approbation des accords et conventions pour les affaires intéressant le Pôle, relève du Conseil de Pôle. Avoir des comités sur les personnels du Pôle relève également du Pôle ; On donne par exemple la répartition des emplois alloués par le Ministère à l’établissement. Si le CA donne délégation au Président pour cette partie, il supprime la compétence du Pôle d’avoir autorité sur les personnels du Pôle pour répartir ses propres emplois etc. J’ai tout listé et j’en arrive à la conclusion qui est que ce projet de demande de délégation propose de conférer des compétences qui appartiennent à d’autres instances que le CA, au Président. Je suis donc gêné que, nous membres du CA, en tout cas moi membre du CA puisse déléguer des compétences qui ne relèvent pas nécessairement du CA mais qui peuvent relever d’un CFVU. C’est manifeste – pour vous donner un exemple – sur l’organisation des examens. Il est demandé au CA de déléguer au Président le pouvoir d’établir un règlement des examens sur proposition du CAC ou de la CFVU. Or, si on regarde la compétence du CAC, il est prévu dans les statuts que le CAC adopte les règles relatives aux examens. C’est donc une compétence propre du CAC. Effectivement, depuis la loi ESR qui a eu sa transcription à la loi du 25 juin, le CAC récupère un certain nombre de compétences qui étaient auparavant dévolues au CA dans la loi précédente (loi LRU) qui sont désormais attribuées au CAC et qui pour notre Université se répartissent entre le CAC et les CFVU de Pôle. Donc, demander au CA de déléguer au Président le pouvoir de déterminer les règlements d’examen ne relève pas de la compétence du CA. A la limite, il faudrait demander la délégation de compétences au CAC et au CFVU.

M. le Président Eustase JANKY – A quel point ? Je ne vois pas où. On dit bien « *sur proposition du CAC et de la CFVU.* » C’est une proposition polaire.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Le CAC adopte.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – J’ai oublié de prévenir que Guadeloupe 1^{ère} souhaitait faire quelques images pour l’élection du Vice-président du Conseil d’Administration.

M. le Président Eustase JANKY – Les autres points, Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Dans la partie emploi. Il est prévu dans le projet de délégation de pouvoir que la répartition des emplois alloués par le Ministère à l’établissement soit déléguée au Président. C’est vrai que ça correspond au 5^{ème} de l’art 14 des statuts puisque c’est le CA qui répartit le parcours universitaire sur proposition du Président, les emplois etc. mais dans l’article 19 des statuts au 3^{ème} alinéa « *il appartient au Conseil de Pôle de répartir les emplois et les crédits dans les composantes qu’il regroupe.* »

M. le Président Eustase JANKY – Il y a une répartition entre les Pôles et une à l’intérieur même des Pôles. Dans ce dernier cas, il n’y a pas de problème mais le devoir du Président est de répartir entre les deux Pôles.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Mais ce n’est pas marqué qu’il donne délégation de pouvoir. Il donne la compétence au Président de répartir les emplois alloués par les Ministères à l’établissement. Il

n'est pas précisé entre Pôles ou entre les composantes des Pôles. Je veux bien que l'on demande la délégation pour répartir entre Pôles.

M. le Président Eustase JANKY – L'établissement ce n'est pas un Pôle, c'est l'Université entière, c'est la Guadeloupe et la Martinique. Ce sont les deux Pôles. Quand on dit « établissement » on parle des deux Pôles. Nous formons une Université unique.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – C'est vrai mais unique aussi par l'autonomie de ses Pôles.

M. Michel GEOFFROY (V/Président) – Juste une précision qui émane du code de l'éducation et qui dit que le Conseil d'Administration répartit par Pôle universitaire, sur proposition du Président, les emplois et les crédits alloués à l'Université par les Ministres compétents. C'est bien de cela dont il est question. C'est ainsi que c'est écrit dans la loi, il n'est donc pas question de faire une répartition au sein d'un Pôle puisqu'il relève de l'autorité du Conseil de Pôle et du V/P Pôle mais bien des moyens alloués à l'établissement globalement. Après, ce qui se passe au sein des Pôles concerne les Vice-présidents de Pôle et leurs Conseils. C'est ainsi que c'est inscrit, je ne sais pas si on peut être plus clair... on peut toujours être plus clair.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – *Intervention hors micro.*

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GERARDIN, c'est écrit clairement dans les statuts. Je ne tiens pas à faire à chaque fois une différence entre la Guadeloupe et la Martinique. C'est une répartition au niveau de l'établissement.

M. Michel GEOFFROY (V/P CA) – C'est la problématique des composantes et du pouvoir transversal. C'est particulier.

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous d'autres points, Monsieur GERARDIN ?

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Je laisserai peut-être la parole à d'autres.

M. le Président Eustase JANKY – Y a-t-il des questions ?
Madame FRANÇOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VP PÔLE 972) – J'avais également transmis un mail le 14 février, je vous ai écrit et j'avais transmis à l'ensemble des administrateurs. Ce projet de délégation de pouvoirs soulevait certaines interrogations de ma part. Dans la continuité de ce qu'a exprimé Monsieur GERARDIN, il apparaît que certaines délégations de pouvoirs me semblent non conformes de par les statuts de l'Université. Si on reprend, par exemple, le point n°1 de la délégation pour laquelle il nous est demandé de voter, les accords, conventions et contacts pour opérations avec les établissements d'enseignement et de recherche étrangers ne nécessitant pas d'engagement financier et quand je regarde l'article 14 des statuts dans son point 10, il est indiqué qu'en matière de coopération internationale, seul le Conseil d'Administration peut approuver une convention. Mon interrogation est de savoir comment nous pouvons donner cette délégation de pouvoir au Président alors que le Conseil d'Administration est seul à avoir ce pouvoir, comme indiqué dans les statuts.

Un autre point qui m'a interpellée, le point n°2 qui concerne les accords et conventions pluriannuelles avec les Collectivités territoriales de ses régions d'implantation... le point n° 3 également. J'aimerais comprendre par rapport à l'article 19 des statuts qui traite des compétences du Conseil de Pôle, en son

point 2 il indique que « le Conseil de Pôle approuve les accords et conventions pour les accords intéressant le Pôle dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'Université. »

M. le Président Eustase JANKY – Nous avons eu un échange, ça reste vain « ... approuve les accords de convention pour les affaires intéressant le Pôle », donc tout ce qui intéresse le Pôle est sous l'autorité du Pôle.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (VP PÔLE 972) – Les accords et conventions pluriannuelles avec les Collectivités territoriales intéressent les Pôles.

M. le Président Eustase JANKY – Effectivement, ça intéresse le Pôle, le financement est donné au Pôle mais la signature revient à l'Université qui renvoie ce financement au niveau des Pôles.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (VP PÔLE 972) – Excusez-moi, vous parlez de signature mais là vous demandez une délégation de pouvoir qui n'a rien à voir avec une délégation de signature.

M. le Président Eustase JANKY – Rappelez-moi le point sur le document que vous avez.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (VP PÔLE 972) – Mes interrogations portent sur les points n° 1 et 2.

M. Michel GEOFFROY (V/Président) – Juste une remarque concernant les propositions de notre collègue. Concernant la coopération internationale qui a été évoquée et qui est effectivement dans l'article 14 des compétences du CA, c'est une compétence du Conseil d'Administration, elle ne fait donc pas partie des exceptions. Certains points de l'article 14 ne peuvent pas être délégués au Président mais cette coopération internationale qui est une prérogative du CA peut – si les administrateurs le souhaitent – faire partie de la délégation de pouvoirs du Président puisqu'elle ne figure pas dans la liste des exceptions. Toutes les compétences du CA qui ne sont pas dans les exceptions peuvent être – si les administrateurs le souhaitent – déléguées au Président. Concernant les contrats pluriannuels notamment avec les Collectivités territoriales, ils concernent bien entendu les territoires, mais ils engagent financièrement et pénalement l'établissement. Je pense donc que si la signature du Vice-président de Pôle est nécessaire, celle du chef d'établissement l'est également. Peut-être faut-il réécrire la phrase étant entendu aussi que les laboratoires de recherches bénéficiant de ces subventions sont le plus souvent sur les dossiers. Nos laboratoires de recherches pour la plupart sont présents à la fois en Martinique et en Guadeloupe. S'ils bénéficient d'une subvention de Guadeloupe ou de Martinique, ça touche quand même les deux territoires. Je pense qu'il faut essayer de respecter l'autonomie des Pôles sans oublier que nous sommes dans un établissement qui a des obligations juridiques et légales vis-à-vis de l'extérieur.

Mme ??? – Excusez-moi, Monsieur le V/P, il peut y avoir matière à discuter vu le positionnement dans les statuts parce qu'il y a un léger espace après le point 10. Si ce n'est pas le point 10, ça ne peut être que de toutes les façons en matière de coopération internationale c'est le Conseil d'Administration ça ne fait pas partie des points mais ça fait partie des choses sur lesquelles on ne peut pas revenir. Si on considère que ce n'est pas le point 10, mais normalement on pourrait dire que c'est le point 10 et étant donné que c'est dans le point 10, normalement on ne peut pas y toucher. Si ce n'est pas dans le point 10, c'est juste avant, ça fait partie des choses qui sont globales et que l'on ne peut pas toucher du tout. Je reviens sur ce point, il me semble en effet que tout ce qui est en lien avec des organismes étrangers ne peut pas faire partie de cette délégation de pouvoirs, selon les statuts qui sont ici et qui sont les nôtres.

M. le Président Eustase JANKY – Y a t-il d'autres remarques ? Je rappelle que quand on enlève un point de la délégation, si on a besoin d'une réponse rapide, on est obligé d'avoir la réunion du CAC et celle du CA ce qui revient à dire qu'il faut attendre un prochain CA pour avoir une signature. C'est le risque. A partir du moment où on enlève certaines possibilités de signature, il faut savoir que nous prendrons du retard.

M. Camille GALAP (*Recteur de Guadeloupe*) – Je suis désolé d'intervenir parce que théoriquement je ne devrais pas prendre la parole. Sur les différents points qui seront validés par le Conseil d'Administration, j'avais précisé que le rôle des Recteurs que nous sommes, Guadeloupe et Martinique, était de vérifier que toutes les décisions qui seront prises, notamment sur les questions liées aux délégations de signature, sont conformes puisque nous avons le contrôle de légalité à réaliser, ce qui ne nous empêche pas de discuter, de faire des propositions d'amendement etc. En tout état de cause, ce qui aura été validé par le Conseil d'Administration devra passer par le contrôle de légalité du Rectorat. Je tenais à le préciser parce que ce n'est peut-être pas suffisamment su.

Mme Béatrice CORMIER (*Rectrice de Martinique*) – ... ne sera validé qu'après le contrôle de légalité.

M. Camille GALAP (*Recteur de Guadeloupe*) – Une petite remarque concernant le point n° 1 sur les accords conventions, contrats de coopération des établissements d'enseignement ou de recherche étrangers ne nécessitant pas d'engagement financier. J'insiste bien sur « n'engage pas d'engagements financiers », je fais appel à mon expérience en tant que Président à l'époque, où quand on avait des partenariats pour aller à l'étranger (en Chine, en Corée) en tant que Président, la règle c'est la signature d'un accord avec le Président avec la photo etc. tout le cérémonial. Il a fallu expliquer aux organismes internationaux qu'un Président d'Université française n'a pas les mains libres notamment sur les questions liées à la signature de conventions, conventions pures et dures puisque ça doit passer par des instances, une commission spéciale des statuts qui travaillent sur les conventions de partenariat etc. Du coup, on devait trouver une parade, c'était des accords tacites, de principes d'engagement, de coopération mais sans engagement financier, sans entrer dans le détail. Il y avait un travail qui était fait après pour pouvoir proposer au Conseil d'Administration de l'Université une convention en bonne et due forme afin que les accords soient validés parce que ça peut avoir d'autres conséquences. Je partage avec vous une petite expérience que j'ai pu vivre, après c'est à vous de décider de ce que vous faites.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS- HAUGRIN (*VP PÔLE 972*) – Je rebondis sur le dernier point de l'intervention du Recteur qui m'interpelle, le point n°1. Ne pourrions-nous pas laisser « des accords » et annuler « conventions et contrats » puisqu'ils ne sont pas conformes aux statuts ? Concernant le point n°2 article 19, je maintiens le fait que nous ne sommes pas conformes aux statuts, dans le cadre de cette délégation.

M. Camille GALAP (*Recteur de Guadeloupe*) – Je précise quand même que c'est dans l'intitulé « *n'impliquant pas d'engagements financiers.* » C'est quand même ça le plus important. De plus, s'il y a une convention et qu'il n'y a pas d'engagements financiers. Il suffit que le Président le vérifie, après il y aura des comptes à rendre.

M. ??? – J'aimerais juste savoir ce qu'est un Président qui n'a pas le droit de signer des conventions extérieures. Il n'y a pas d'accord financier qui sera appliqué, donc je ne comprends pas.

M. le Président Eustase JANKY – Effectivement, le Président a le droit de signer mais il ne faudrait pas qu'il y ait un engagement financier. Je pense que nous sommes des universitaires, nous sommes des administrateurs qui savons où nous voulons mener l'Université. Nous voulons faire avancer l'Université,

je n'ai pas envie que l'on bloque sur un point qui pourrait après freiner l'évolution de l'Université. J'en appelle à l'intelligence de chacun pour que nous puissions avancer ensemble.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil régional 971*) – Que cherche-t-on en réalité lorsque l'on donne une délégation à un Président de Conseil d'Administration ? C'est d'être opérationnel parce que s'il faut attendre à chaque fois que l'on puisse réunir le Conseil d'Administration pour agir, alors que l'on vient d'entendre que l'on a tant de choses à faire, on risque de bloquer le fonctionnement. Le Recteur de la Guadeloupe et la Rectrice de la Martinique viennent de confirmer que de toute évidence, il y a un contrôle de légalité qui va s'exercer, pour voir si cette délégation que nous donnons aujourd'hui est en conformité avec les règles qui existent dans les statuts. Je pense que nous devons prendre acte des observations sur les différents points. Ce que je suggère à Monsieur le Président – je veux avancer pour les étudiants, je veux avancer pour la Guadeloupe, pour la Martinique – c'est de proposer au Conseil que l'on puisse acter le principe de cette délégation de pouvoirs qui vous est donnée par le Conseil. S'il y a une observation, que le contrôle de légalité l'exerce très rapidement et nous reviendrons là-dessus. Nous vous demandons d'être un peu plus vigilants sur les deux points qui ont été soulevés par nos collègues administrateurs. Essayons d'avancer parce que nous pourrions rester des heures à parler de cette articulation entre la délégation de pouvoirs au Président et les statuts, sachant que même les statuts renvoient à la loi et que nous savons tous que tout cela n'est pas bien équilibré et qu'il y a des choses à clarifier. J'aimerais que nous puissions avancer en tenant compte des observations des uns et des autres.

Mme Aurélie NELLA (*CTM 972*) – Je crois que nous sommes tous d'accord avec l'idée que l'Université a besoin de fonctionner, d'être sur de bons rails, dans l'intérêt des étudiants au service desquels est l'établissement. Les Collectivités sont des partenaires incontournables et connaissent un peu les rouages administratifs, les étapes que cela nécessite parfois et le besoin de fluidité en l'état actuel des choses. Cependant, je crois que le problème qui se pose et la question qui est soulevée par les administrateurs est celui de l'articulation entre la délégation de pouvoirs donnée au Président concernant les conventions notamment avec les Collectivités et la compétence du Conseil de Pôle dans le point n°1 de l'article 19 des statuts qui indique que le Conseil du Pôle prépare et adopte des projets stratégiques etc. dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens. Tout cela devrait déboucher sur des conventions qui intéressent le Pôle et l'établissement. Il est évident que concernant les conventions, le Président représentant l'Autorité signe les conventions liant l'établissement aux Collectivités. En amont des échanges et négociations, je pense que les Pôles en l'occurrence celui de la Martinique interpellent sur les modalités de ces échanges.

M. le Président Eustase JANKY – Il me semble que nous devons faire les statuts des Pôles. Nous devons pouvoir faire figurer tous ces éléments dans les statuts des Pôles. Je demanderai de commencer à mettre en place très rapidement ces statuts. Il y aura justement des discussions entre l'articulation des Pôles et la gouvernance. Ce sont des points très importants, raison pour laquelle il faut prendre un peu de temps mais le faire correctement. Nous prendrons le temps nécessaire pour faire des statuts qui répondent aux règles de fonctionnement et aux besoins des Pôles. Nous engagerons cette discussion assez rapidement dans les statuts.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS- HAUGRIN (*VP PÔLE 972*) – Ça voudrait dire que la demande de délégation de pouvoirs que vous formulez pourrait intervenir après la validation des statuts de Pôles ?

M. le Président Eustase JANKY – Non, c'est maintenant mais en amont du Conseil d'Administration.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS- HAUGRIN (VP POLE 972) – Comment voulez-vous après arriver à l’articulation que Madame NELLA propose de faire de faire entre les compétences du Pôle et celles de la Présidence ?

M. le Président Eustase JANKY – C’est une articulation qu’il faut faire, ce n’est pas revenir mettre des points à l’ordre du jour. C’est une articulation entre les Pôles et la gouvernance.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS- HAUGRIN (VP POLE 972) – Mais si vous figez dès le départ l’ordre du jour notamment dans la délégation que vous demandez, il me semble difficile après que les statuts puissent s’adapter au besoin des Pôles. Ils s’adapteront plus à la délégation qui aura été prise en amont.

Mme Béatrice CORMIER (*Rectrice de Martinique*) – Je vais rebondir de nouveau sur ce qu’a dit mon collègue. Dès lors que les Recteurs ont exercé le contrôle de légalité, ce qui est présenté ici ne sera validé qu’après ce contrôle de légalité. Donc, s’il y a des choses qui ne sont pas conformes au code de l’éducation et aux statuts de l’établissement, nous le signifierons et vous en prendrez acte. Cela permettra le travail sur les statuts de Pôle qui seront faits à la lumière de ce qui aura été validé ou non par les Recteurs dans le cadre du contrôle de légalité, ça pourra s’articuler.

M. le Président Eustase JANKY – Deux questions avant de passer au vote.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – C’est une interrogation. Est-ce que votre projet de demande de délégation de pouvoirs du CA au Président indique bien que c’est pour toute la durée de votre mandat ? Est-ce qu’il ne serait pas envisageable de le faire sur une première année de mandat pour faire une clause de revoyure et après...

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GERARDIN, nous avons beaucoup de choses à faire, nous ne reviendrons pas sur des choses qui ont été votées. Il faut une articulation, il faut un discours, il faut un dialogue. Je pense qu’il faut un dialogue entre la gouvernance et les Pôles. Nous ne pouvons pas figer une situation, il y aura un dialogue. Je mets justement ma mandature sous cet élément qui est fondamental pour nous. Il n’est pas possible d’avoir une gouvernance et deux Pôles qui fonctionnent en parfaite autonomie sans qu’il n’y ait la moindre interaction entre la gouvernance et les Pôles. Je pense qu’il faut vraiment un dialogue, nous nous déplacerons pour venir vers vous, vous viendrez vers nous et nous établirons la discussion.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (PR 972) – Il s’agit plutôt d’une interrogation que je souhaite partager avec l’ensemble des membres du Conseil d’Administration de l’Université des Antilles, à propos du point sur les litiges et plus spécifiquement le point n°1 sur les actions en justice. C’est simplement une interrogation à l’ensemble des membres du CA sachant la crise que nous venons de traverser, sachant que différents éléments très graves ont plus que perturbé voire fragilisé notre établissement, est-il opportun que le CA se dessaisisse entièrement des éléments liés à la justice ? Ne faudrait-il pas que le CA puisse... à la fois le Pôle Guadeloupe et le Pôle Martinique, qu’il puisse y avoir sur des questions aussi sensibles – je dis bien que ce sont des questions qui ont véritablement perturbé et qui ne sont pas tout à fait réglées – est-il opportun que le CA délègue ? C’est une question que je pose à l’ensemble des membres du CA. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – J’avoue que c’est une question qui est posée mais si on attend de réunir un CA pour pouvoir discuter, à chaque fois qu’il y a un problème... ça a toujours été ainsi, nous n’avons pas changé les données. Le Président sait très bien qu’il ne va pas engager une grosse procédure

sans avoir eu l'avis du CA, par contre il y a de petites procédures qu'il peut régler seul en dix minutes. On dit bien les transactions pour les litiges de toute nature portant sur des montants inférieurs ou égaux à 20 000 euros.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (PR 972) – « ... des actions en justice en demande... »

M. le Président Eustase JANKY – ... des actions en justice en demandes comme en défense, en référé en 1^{ère} instance, si cassation devant toutes les juridictions. Donc, on ne change rien, on ne change absolument rien par rapport aux délégations antérieures.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (PR 972) – J'ai posé la question, je ne sais pas s'il y aura des réponses de la part d'autres membres du Conseil d'Administration.

M. le Président Eustase JANKY – Madame GATIBELZA.

Mme Josiane GATIBELZA (Représentante de la Ville de Pointe-à-Pitre) – Madame BERTIN, je vous écoute chère collègue, je suis ici au nom de la Ville de Point-à-Pitre. Nous avons choisi un Président pour notre Université, nous sommes là pour l'encourager à avancer. Je trouve un peu une sorte de suspicion, est-ce que si on délègue au Président etc. Aujourd'hui, dans un Conseil municipal, c'est pareil, on délègue au Maire la possibilité d'ester en justice. Il y a un certain nombre de délégations. Nous avons la garantie que ces délégations passeront au crible du contrôle de légalité, lequel contrôle nous signalera que telle délégation est possible ou pas. Je crois, mes chers amis, qu'il nous faut avancer. Nous n'allons pas passer notre temps à regarder en arrière. En ce qui me concerne, je regarde en avant.

M. ??? – Je ne suis pas du tout rompu, en tant que débutant, à vos pratiques, méthodes et habitudes. Je suis tout à fait d'accord avec Madame GATIBELZA, il faut avancer. Cela dit, puisqu'il y a une question sur la légalité je m'interroge sur le fait un peu étonnant que l'on nous fasse voter quelque chose avant d'avoir vérifié que c'est légal. On pourrait simplement dire, qu'une fois que les Recteurs auront effectivement affirmé qu'ils ont contrôlé et que c'est bien légal à ce moment-là nous vous donnerons toute délégation et ce avec plaisir, pour que ça avance et que ça avance vite. Sur l'urgence, je suis d'accord avec vous, il y a du retard, il y a de l'urgence. Nous personnes extérieures, nous avons notre métier mais nous faisons l'effort de venir vous accompagner dans ce travail, nous le ferons aussi souvent que nécessaire mais il faut vraiment que nous votions sur des choses que nous comprenons, qui sont légales et dont nous sommes certains qu'elles ne foulent pas au pied les textes qui régissent notre établissement. Je ne sais pas... suis-je naïf ou est-ce simplement du bon sens ?

M. Jean ALICE (Personnalité extérieure 971) – Sans interférer dans les réponses qui vous seront faites, le contrôle de légalité intervient toujours à postériori. C'est une règle de droit public. Concernant les délégations de pouvoirs, tous les EPLE de Guadeloupe et de Martinique, tous les Conseils d'Administration donnent délégation au Président du Conseil qui est proviseur ou principal, pour ester en justice sur un certain nombre de dossiers. La remarque ayant été faite, je voudrais maintenant donner mon sentiment. Certaines personnes autour de cette table me connaissent, je suis l'un de ceux qui ont participé à la fondation de cette Université. En tant que Président de l'association des étudiants en droit de Vizios, j'ai été l'un des premiers à porter cette Université sur les fonts baptismaux. Nous nous sommes battus pour elle, ce ne fût pas chose simple. Je souhaiterais émettre un vœu, un vœu de concorde, d'entente entre nous tous, afin que cette Université des Antilles qui est à ses balbutiements puisse donner à cette Caraïbe qui nous regarde un rayonnement. Nous sommes à une époque où les grandes universités se réunissent entre elles pour promouvoir des offres de formation, je dirai alléchantes pour les jeunes. Nous Guadeloupe et Martinique, deux territoires complexes, différents mais unis dans cette Université, nous devons nous mettre au travail pour proposer aux jeunes qui sont élus, qui nous

regardent, des solutions pérennes. Monsieur le Président, j'exprime pour vous des vœux de réussite et je dirai que les Recteurs seront là aussi pour veiller avec attention et vigilance aux différentes décisions qui seront prises tout à l'heure.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Je pense que nous pouvons passer au vote du document. Je vais retirer la règle d'organisation des examens (*petit 1*) et nous votons sur l'ensemble du document.

VOTE



Approbation du projet de délégation par le Conseil d'Administration (CA) au Président de l'Université des Antilles Suppression des volets relatifs aux examens et aux tarifs de formation.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	4
	Contre	4
	Pour	22

Le projet de délégation de pouvoirs par le CA au président de l'université des Antilles est approuvé à la majorité absolue des votants.

(Délibération 2017-2)

Je vous remercie.

4- AFFAIRES FINANCIERES

a) Approbation du Budget Primitif.

M. le Président Eustase JANKY – Je demanderai à Monsieur SUBITS, Directeur des Affaires financières, de bien vouloir nous présenter ce budget.

M. Vincent SUBITS (*Directeur des Affaires financières*) – Je vais vous présenter le Budget Primitif 2017 de l'Université des Antilles. Il y a quelques particularités cette année dans le sens où l'Université des Antilles entre dans un nouveau cycle en 2017, avec une nouvelle présidence, beaucoup d'ambitions et aussi beaucoup de changements à venir. Parmi ceux qui sont déjà en cours, il y a l'autonomie polaire qui prendra de la place dans les mois à venir. Ensuite, nous aurons cette année de gros changements du point de vue budgétaire, financier et comptable, je veux parler de la GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) qui n'est pas propre à notre Université mais qui s'applique au niveau national. Juste un détail à ce sujet, nous sommes entrés officiellement en mode GBCP depuis le 1^{er} janvier. C'est donc le 1^{er} budget sous GBCP. Elle fait apparaître deux choses principales : les AE (Autorisations d'Engagement) et CP (Crédits de Paiement). Les Autorisations d'Engagement, juridiquement c'est ce que l'on a le droit d'engager dans l'année (bons de commande) et les Crédits de Paiement c'est le cash, la

trésorerie qui nous permet de payer nos factures, ce qui fait que la trésorerie prend une place prépondérante via la GBCP, ce qui n'était pas forcément le cas les années précédentes.

Au 1^{er} janvier, nous sommes donc passés au GBCP. Il n'y avait pas eu de vote de budget pour l'année précédente puisqu'il n'y avait pas de Présidente mais une administration provisoire. Il n'y a donc pas eu de réunion du Conseil d'Administration pour voter le budget. Nous avons donc mis en place un budget technique qui représentait 80% du budget primitif de l'année N-1 c'est-à-dire de 2016 qui nous a permis pendant deux mois et quelques jours de pouvoir fonctionner, de pouvoir faire quelques bons de commande afin de ne pas bloquer le fonctionnement de l'Université. Mi-janvier, nous avons reçu JEFYCO, c'est le système de gestion qui nous permet de faire tous les bons de commande, la comptabilité etc. Ensuite, le 21 février donc aujourd'hui, nous avons le CA avec idéalement le vote du Budget Primitif. Comme il en ressort au niveau technique et informatique, au 1^{er} mars, s'il n'y avait pas de consensus, pas de vote pour ce CA les Recteurs devraient prendre obligatoirement la main sur un éventuel budget. S'il y a vote aujourd'hui, comme il y a un délai légal de 15 jours, le budget sera opérationnel le 8 mars pour toutes les composantes, tous les responsables administratifs pourront commencer d'eux-mêmes à engager des fonds.

Les quelques nouveautés de JEFYCO : juste pour préciser qu'une version test a été mise en place entre début février pour que les différents administratifs et autres utilisateurs puissent se familiariser avec la nouvelle ergonomie du nouveau JEFYCO. Une formation sera organisée par chaque Pôle avec l'aide de la DAF. Nous allons organiser et mettre en place une formation en Martinique et en Guadeloupe pour les différents agents et responsables informatiques, dans les jours qui viennent. Ce qui sera également mis en place aussi cette année, ce sont les seuils d'engagements bloquants c'est-à-dire que les années précédentes chaque responsable administratif, chaque unité budgétaire pouvait en (*inaudible*) les mêmes bons de commande engager s'il le souhaitait la totalité de ses fonds et ce pour n'importe quoi. Je prends un exemple simple : si un comptable budgétaire voulait prendre un billet d'avion en business à 4000 euros, il pouvait sans problème, s'il voulait aller à un bon restaurant il pouvait aussi alors qu'avec les seuils bloquants, l'idée est d'avoir un meilleur contrôle pour optimiser les dépenses de l'établissement et l'argent public.

Nous passons maintenant aux différents tableaux qui vous ont été envoyés, ils sont au nombre de 10 :

- Le premier est soumis au vote, il est relatif aux autorisations d'emploi et présente la consommation en ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé), il renseigne sur les plafonds Etat et ressources propres et la consommation de la masse salariale. Nous concernant, le plafond emploi est actuellement à 996 en (*inaudible*) et en ressources propres. La consommation globale en masse salariale s'élève à 74 748 810 euros dont 1 718 345 en ressources propres, c'est ce que les différentes UB choisissent avec leurs droits universitaires par exemple, avec leur convention ou autre de sortir en masse salariale. La dotation BNSR donc (*inaudible*) qui est de 74 930 465 euros à laquelle on applique la mise en réserve de 447 159... il y aura éventuellement le reliquat qui sera utilisé pour le fonctionnement de l'établissement.

- Le tableau n°2, qui lui aussi est soumis au vote, ce sont les autorisations budgétaires. C'est une nouveauté du GBCP comme beaucoup de tableaux que nous avons aujourd'hui. Ce tableau montre un excédent budgétaire de 1.2 millions d'euros, comme nous l'avons vu sur le slide précédent, le reliquat de la masse salariale. Il (*inaudible*) pour les AE et les CP, nous en entendrons beaucoup parler dorénavant. Dans ce budget primitif AE égal CP, mais ce ne sera probablement pas le cas du prochain budget rectificatif et des années à venir.

- Les tableaux n°3 qui sont pour information et pas pour vote, donne le détail des dépenses par destination et les recettes par origine. Le 1^{er} tableau détaille les dépenses de l'Université en fonction des crédits 10, 20 et 30. Une petite précision pour ceux qui ne savent pas : les crédits 10 correspondent au fonctionnement, les crédits 20 à l'investissement et les crédits 30 à la masse salariale. La destination c'est soit la Licence, les Masters, les Doctorats, la Recherche. Concernant les recettes, l'idée est la même

que pour les dépenses. On remarque néanmoins que les ressources propres, les recettes propres s'élèvent à 4 millions d'euros soit deux fois plus que le budget primitif de l'année dernière. Quand on dit les ressources propres, il y a différentes choses qui entrent en ligne de compte à savoir les droits universitaires, la taxe d'apprentissage, les différentes conventions etc.

- Le tableau n°4 donne l'équilibre financier qui lui, est soumis au vote. La notion d'équilibre financier est aussi très importante dans le GBCP ayant pour cadre que l'équilibre financier est respecté au budget primitif. La variation de trésorerie positive, on retrouve toujours la même depuis le début, c'est le reliquat de masse salariale.

- Le tableau n°5 qui est donné pour information et qui n'en comporte qu'une à savoir les opérations pour compte de tiers.

- Les tableaux n°6 qui sont au vote présentent la situation patrimoniale. Le 1^{er} tableau montre un bénéfice, le 2^{ème} une CAF (Capacité d'Auto Financement) positive toujours grâce au reliquat de la masse salariale. On note aussi que le fonds de roulement n'est pas impacté négativement dans ce budget primitif. Pour information, nous ferons prochainement un travail spécifique dans UBF1 – même si aucune date n'est encore fixée – sur les amortissements et la trésorerie. Nous attendons la certification des comptes 2016 qui ne sont pas encore clôturés.

- Le tableau n°7 pour information : il présente le plan de trésorerie. C'est aussi une nouveauté du GBCP qui accorde une place très importante à la trésorerie pour savoir simplement si on peut payer parce qu'il faut aussi pouvoir payer les bons de commande, les engagements pour éviter que les différents fournisseurs n'attendent quatre, cinq ou six mois pour avoir l'argent.

- Le tableau n°8 qui est à voter et qui représente la répartition détaillée du budget. A titre informatif, ce tableau n'est pas lié aux tableaux générés dans le cadre de la GBCP. Il a été mis à la demande de la Présidente pour une meilleure visibilité et une transparence des choix qui étaient faits.

Il y a une répartition UB par UB, ce que nous avons fait pour confectionner le tableau en lien avec la présidence. Nous avons fait une demande de remontée de budgets fin novembre de l'année dernière, le 18 décembre tous les responsables d'UB, Doyens et les personnes concernées ont remonté leurs besoins en budget ainsi que les détails des dépenses et recettes. (*Inaudible*) universitaire et les autres recettes – de fait nous n'avons rien touché puisque nous n'avons pas la main dessus, nous n'avons pas la main sur la dotation ministérielle de fonctionnement – sur cette dotation ministérielle de fonctionnement, en fonction des demandes des différentes UB, nous avons distribué au minimum 90% des demandes de chacun. Pourquoi 90% ? C'est juste pour garder une petite marge en cours d'année par sécurité.

Nous passons aux deux derniers tableaux : les tableaux n°9 et n°10 qui représentent les équilibres, les Plans Pluriannuels d'Investissements qui sont pour information. Ils seront proposés au vote au prochain Budget Rectificatif. Il manque encore quelques informations, quelques détails sur les paiements. Ce ne serait pas très cohérent de les proposer au vote lors de ce Budget Primitif. Ils seront soumis au vote au prochain Budget Rectificatif quand ils seront plus étoffés, plus complets avec davantage de précisions sur les financements et les dépenses.

M. le Président Eustase JANKY – Y a-t-il des questions ?

M. Emmanuel THOUARD (*Personnalité extérieure 972*) – Dans le cadre du GBCP, est-ce que les Autorisations d'Engagement peuvent être conçues de manière pluriannuelle ? Ce n'est peut-être pas possible cette année pour un certain nombre de raisons mais est-ce que c'est prévu... il y a par exemple des projets des recherches que l'on doit financer sur trois ou cinq ans, est-ce que ça marche de cette façon ?

M. Vincent SUBITS (*Directeur des Affaires financières*) – C'est tout à fait prévu principalement pour les conventions, les PPI en l'occurrence.

M. Emmanuel THOUARD (*Personnalité extérieure 972*) – Cela signifie que le budget d'Autorisations d'Engagements sera supérieur aux Crédits de Paiement annuels ?

M. Vincent SUBITS (*Directeur des Affaires financières*) – Pas forcément puisqu'il peut y avoir des reports, des Crédits de Paiement... On reçoit par exemple un million d'euros de la part de la Région, on a trois ans pour les utiliser. Sinon les crédits reçus sur l'année N sont peut-être supérieurs aux AE pour le coup donc ça dépend, ça peut être équilibré. A terme, ça s'équilibre forcément.

M. le Président Eustase JANKY – D'autres questions ? M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Merci Monsieur le Président. Sur le tableau n°1, j'ai une question technique et sans plus politique. Ce tableau « Autorisation d'emploi » ne présente pas de déclinaison de répartition des emplois alloués par Pôle et les services de l'administration générale ou les services comptables.

Deuxièmement, j'ai une vraie interrogation – technique cette fois – sur la partie 2 du tableau, sur la part des non-titulaires, la part des CDD autorisés à l'établissement qui s'élève à 181 ETPT. Je souhaiterais avoir une explication car je trouve que c'est un volume considérable d'emplois qui est alloué à l'établissement en CDD. A quoi cela correspond-il pour l'année 2017 ?

M. Vincent SUBITS (*Directeur des Affaires financières*) – Pour la 1^{ère} question, il faut savoir que les tableaux sont générés automatiquement. On ne peut pas y inscrire les Pôles, on peut les avoir à part en annexes ou autres mais le tableau n°1 ainsi que les tableaux 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont générés automatiquement par le logiciel. Nous n'avons pas la main dessus, on entre les chiffres mais la logique de Pôle peut difficilement être incluse dans ces tableaux. Il aurait fallu retravailler, refaire le logiciel... malheureusement, je pense que nous n'en sommes pas capables et ça coûterait très cher. Pour la 2^{ème} question, je pense que Madame la DRH pourra y répondre.

M. le Président Eustase JANKY – Pouvez-vous reposer la question, Monsieur GERARDIN ?

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Je remarque que dans la partie 2 portant sur les non-titulaires, parmi les emplois autorisés en CDD, on retrouve un total de 181 ETPT pour une masse salariale (*dernière colonne*) de 8 594 377 euros. Autant d'ETPT sur l'ensemble des emplois accordés à l'Université sur la subvention de charges du service public, ça représente presque 20% des emplois travaillés. Je cherche à savoir à quoi correspondent ces emplois parce que si je regarde nos collègues qui sont en CDD, nous n'en n'avons pas autant. Je cherche à savoir si ce sont des emplois étudiants, des vacances d'enseignement, des vacataires extérieurs... ? Je ne sais pas et j'aimerais avoir des précisions sur la question. Pourquoi un tel volume ?

Mme Brigitte VEFOUR-ACHEEN (*DRH*) – La partie CDD concerne l'ensemble des contrats : les emplois étudiants, les moniteurs, les ressources propres P1 c'est-à-dire les emplois titulaires ou pas qui sont vacants. C'est l'ensemble des contractuels pour l'ensemble des deux départements.

Mme ??? – On met les vacataires ou pas ?

Mme Brigitte VEFOUR-ACHEEN (*DRH*) – Tout, c'est à partir de l'ensemble des vacataires qui ne sont pas des titulaires.

M. le Président Eustase JANKY – D'autres questions ?

Mme ??? – D’où cette question concernant les CDI, il n’y a pas de masse salariale affectée puisque nous avons un chiffre zéro, vous devez savoir pourquoi.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur SUBITS... en attendant de trouver la réponse, Madame PENCHARD vous pouvez intervenir.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil régional 971*) – J’ai bien entendu dans vos propos préliminaires, Monsieur le Président, votre volonté de considérer que l’informatique sera une de vos priorités ; je pense dans un souci de transparence et dans un souci de bien montrer cette autonomie des Pôles pour qu’il n’y ait pas, comme disait Madame GATIBELZA, une suspicion qui puisse s’instaurer. Je vois le souci sur le plan des logiciels puisqu’ils vous sont imposés par les Ministères mais est-ce qu’il ne serait pas imaginable de trouver un moyen d’appliquer les logiciels sur les deux pôles de l’université pour que nous ayons une visibilité sur les deux Pôles et que nous ayons après une consolidation, s’il le faut ? Parce que nous aurons toujours ces débats, quel que soit la place que l’on occupe. Dans un souci de travailler en sérénité, pour qu’il n’y ait pas d’arrière-pensées qui ne s’expriment pas toujours, je pense qu’il est très important de faire les travaux que vous mènerez au niveau informatique, ça lèvera beaucoup d’ambiguïté. Je plaide pour que cette démarche fasse partie de vos travaux en lien avec le Ministère. On ne peut pas vouloir deux Pôles et en même temps ne pas pouvoir regarder ce qui se passe dans chacun des Pôles.

M. le Président Eustase JANKY – Je vais répondre à votre question. Effectivement, nous avons... ce n’est pas uniquement l’informatique, c’est la Direction des Systèmes d’Informations qui sera mise en place parce qu’il n’y en a pas. Il y a deux services informatiques, un en Martinique et l’autre en Guadeloupe. Ce n’est pas uniquement l’organigramme du système d’informations, ce ne sont pas uniquement les deux services informatiques. Il y a toute une série d’experts métiers qui doivent se situer dans ce système d’informations. Nous allons très rapidement recruter une préfiguratrice (*ou un préfigurateur*) qui nous donnera la marche à suivre pour nous permettre d’avoir ces chiffres et que nous n’ayons pas à les chercher comme nous le faisons maintenant. Je ne dis pas au prochain conseil parce que ce sera trop rapproché mais je pense que pour la rentrée en janvier 2018, nous serons opérationnels au niveau du système d’informations. Cela nécessite quand même une phase de travail pour comprendre comment ça fonctionne, pour analyser le terrain et dans un 2^{ème} temps mettre en place les projets. Je pense que nous serons vraiment opérationnels à partir de janvier 2018, jusque-là nous travaillerons avec les logiciels que nous avons et qui nous ont permis de travailler jusqu’ici. En réalité, nous rencontrons des problèmes au quotidien pour avoir des chiffres. Quand nous demandons des chiffres à une composante et que nous regardons au niveau de la DGESIP, nous avons des chiffres différents. Nous ne sommes pas harmonisés et ce n’est pas normal. Vous voyez déjà le problème. C’est très simple, nous n’avons pas le même nombre d’étudiants par composantes au niveau des composantes et au niveau de l’observatoire. Ce ne sont pas les mêmes chiffres. Nous avons un gros problème à ce niveau, il faut absolument que nous puissions travailler. Madame PENCHARD a bien dit que ça faisait partie de mon programme. Nous allons très rapidement rencontrer des gens pour commencer à travailler sur cette préfiguration de la DSI. Monsieur ALICE avait une question à poser.

M. Jean ALICE (*Personnalité extérieure 971*) – C’est tout simplement une affirmation. L’application JEFYCO s’impose, donc il faut trouver les moyens d’avoir une gestion financière équilibrée sur les Pôles avec un outil informatique performant que créerait l’Université des Antilles, tout en sachant que l’application JEFYCO s’applique, que le Ministère ne (*inaudible*) pas sauf discussions supputées sur l’avenir. Le Ministère ne connaît que celle-là. Il faut garder cela en tête, c’est cette application qui fera foi au niveau du Payeur qui contrôlera l’ensemble de l’exécution budgétaire. Il faut bien faire attention à cela. On peut mettre en place les systèmes que l’on veut pour fluidifier, mieux organiser etc. mais l’application JEFYCO s’impose à tous. Nous en connaissons déjà un certain nombre dans l’Education Nationale... Monsieur le Recteur peut le confirmer, une application nationale est difficilement contournable.

Mme ??? – Il aurait peut-être été intéressant que nous ayons des documents complémentaires sur les répartitions par Pôle, indépendamment des problèmes techniques de JEFYCO. Nous aurions pu avoir des documents annexes qui compléteraient les documents de JEFYCO.

M. Vincent SUBITS (*Directeur des Affaires financières*) – C'est déjà le cas du tableau n°8, annexes.

Mme ??? – Avec tous les tableaux notamment la répartition des emplois pour lequel on a des compétences.

M. ??? – Si je peux me permettre une suggestion à propos du tableau n°8. Pour nous qui sommes là encore, un peu perdus dans tous ces chiffres, c'aurait été très intéressant d'avoir une feuille supplémentaire sur les budgets demandés parce que ça permet d'obtenir les différences si elles existent et éventuellement de demander au Président pourquoi il y a des différences et quels sont les arbitrages qu'il applique. Il nous faut voter des choses que nous avons comprises. Par contre sur la partie JEFYCO et sur la remarque de Madame PENCHARD, je suis à 100% dans cette idée de bien identifier où est l'argent, qui fait quoi. Il ne faut pas se cacher les vérités, il y a deux Pôles, nous n'y pouvons rien.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous répondrai tout à l'heure, je donne d'abord la parole à Madame NELLA.

Mme Aurélie NELLA (*CTM 972*) – Je souscris bien évidemment aux propos de Madame PENCHARD et des collègues suivants mais je voudrais rebondir sur les interventions de Monsieur THOUARD et la colonne des demandes de budgets qui ont été remontées. Monsieur le Directeur, j'ai cru comprendre que vous avez indiqué que c'est un travail qui a été fait au niveau des Pôles et que vous avez simplement relevé les besoins qui ont été exprimés ? Donc les montants qui sont indiqués seraient les montants qui ont été sollicités ?

M. Vincent SUBITS (*Directeur des Affaires financières*) – C'est exactement ça, à une exception près. Tous les montants demandés ont été servis au minimum à 90%.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Puis-je intervenir pour la composante IUT dont j'assume la responsabilité. Le budget qui a été remonté par le service polaire auprès de vos services ne correspond pas du tout au budget qui figure sur le tableau n°8 qui propose un budget pour l'IUT de la Martinique de 40 000 euros globalement alors que...

M. Vincent SUBITS (*Directeur des Affaires financières*) – Non, il y a un document qui a été envoyé il y a quelques jours avec un rectificatif. Si vous regardez bien dans le dernier document, c'est 256 000 euros pour l'IUT Martinique.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – D'accord. Le budget qui a été remonté pour l'IUT Martinique est à hauteur de 403 000 euros donc il a été remonté à 288 000, il y a là aussi un petit souci.

M. Vincent SUBITS (*Directeur des Affaires financières*) – Les 250 000 concernent le fonctionnement. Si vous regardez dans le tableau n°2 c'est-à-dire 930, vous verrez que vous avez 100 000 euros de crédit 30. Il faut les additionner au budget.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Il aurait peut-être fallu préciser sur les colonnes.

M. Vincent SUBITS (*Directeur des Affaires financières*) – Nous étions obligés de séparer salaires, masses salariales et fonctionnement. C'est obligatoire, c'est pour cela que c'était deux tableaux différents.

M. le Président Eustase JANKY – Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir demander la parole. Je crois que Monsieur HANOT voudrait dire quelque chose.

M. Boris HANOT (*Contrôleur de gestion*) – Juste une précision sur la question relative aux emplois de non-titulaires. La quantité ne me choque pas, en tant que contrôleur de gestion. Nous sommes bien sur une lecture de l'ensemble des emplois des non-titulaires donc à la fois ceux qui sont pris sur la subvention d'Etat mais aussi ceux qui sont pris sur des postes vacants. Le chiffre de 181 ne me surprend pas. Par contre pour les sept CDI, il n'y a pas de CDI gratuit dans la maison. Ça doit être un problème de paramétrage soit du logiciel soit de saisie, ils devraient se retrouver dans les non-titulaires, les CDI sont des non-titulaires. Nous sommes bien sur un montant global correct et encore une fois sur l'ETPT, question posée sur les 181 ETPT de non-titulaires, ça recouvre différents statuts de non-titulaires. Vous avez des non-titulaires directs que l'on prend sur la subvention de l'Etat et les non-titulaires que l'on prend sur les postes vacants de fonctionnaires. On se retrouve en cohérence sur les masses et petite correction, il n'y a aucun vacataire d'enseignement qui ne dégage aucun ETPT. Nous ne sommes pas sur la vacation d'enseignement, nous avons 700 vacataires dans la maison. Nous ne sommes pas du tout sur ce registre.

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANCOIS-AUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*VP PÔLE 972*) – Dans la continuité des remarques de ma collègue Madame KIMBOO, je voudrais vous signaler que nous avons eu retour de la directrice du SUAPS qui indique que la demande qui a été remontée ne correspond pas du tout au montant indiqué dans le tableau n°8. Dans ce tableau, en ce qui concerne le budget de fonctionnement pour le SUAPS, allocation Ministère, le montant indiqué est de 27 000 euros alors que le montant demandé est de l'ordre de 64 000 euros. Nous avons été saisis par la Directrice du SUAPS sur ce point.

M. le Président Eustase JANKY – Je réponds tout de suite à ce 1^{er} point. Les demandes pour 2017 remontent à 30 000 euros. Nous avons pris 90% de 30 000 euros ce qui fait 27 000 euros.

M. Vincent SUBITS (*Directeur des Affaires financières*) – J'ai leur tableau qui m'a été envoyé par mail, j'ai respecté leur demande. C'est peut-être une erreur interne, je ne sais pas. C'est peut-être une erreur de communication ou autre, toujours est-il que j'ai respecté le tableau qui m'a été envoyé par le SUAPS début décembre, en recettes et en dépenses.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS- HAUGRIN (*VP POLE 972*) – Je vous donne les éléments que j'ai reçus par mail de Madame FEDEE, Directrice du SUAPS.

De façon plus globale, dans le mail que je vous ai envoyé le 14 février, Monsieur le Président, en vous expliquant bien que c'est dans un esprit constructif – je veux dire que j'ai pris le temps de regarder les documents en amont et nous sommes dans le cadre de la nouvelle Université des Antilles avec des Pôles autonomes à construire – il me paraît important et nécessaire que nous puissions être dans le dialogue, que nous puissions poser des questions pour comprendre comment nous allons mettre en place cette autonomie des Pôles. C'est bien dans cet état d'esprit que nous sommes, il ne s'agit pas de suspicion mais d'être d'abord dans un dialogue et d'être transparents, de poser les questions que nous avons à poser pour éviter d'entrer dans cette spirale de la suspicion ou autre. Je tenais à le préciser.

Concernant la répartition ministérielle, j'aimerais savoir comment a été mis en place le dialogue de gestion. En reprenant le tableau et en regardant les chiffres, les clés de répartition portées à ma

connaissance les années précédentes définissent une répartition du budget de fonctionnement de 40% pour la Martinique et de 60% pour la Guadeloupe. Or, pour le Pôle Martinique nous voyons apparaître au niveau de ce tableau – ces éléments, je ne les ai que par mail, il me semble que nous devons en discuter en CA ? – une diminution de plus de 5% du budget de fonctionnement qui passe à 34,5% concernant la dotation ministérielle tandis que le Pôle Guadeloupe en recueille 65,5% ce qui nous amène au niveau du Pôle Martinique, à une diminution de l'ordre de 150 000 euros sur le budget de fonctionnement dévolu au PUR plus les composantes. C'est un point qui m'interpelle énormément et que j'ai du mal à comprendre. Comme je vous le disais, ce qui est important c'est que nous puissions donner aux étudiants les mêmes chances de réussir sur les deux Pôles. A ma connaissance, nous n'avons pas eu de dialogue de gestion et nous avons ces chiffres qui nous apparaissent. Je suis vraiment en demande de réponses.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous répondrai sur toutes les questions posées. Je vous rappelle qu'il y a des remontées des Pôles et qu'en 2017, il a été demandé 759 492 euros par le Pôle Martinique, vous avez eu 703 312 euros soit 90% de la somme demandée ou un peu moins. Je rappelle aussi qu'il y a une grosse différence quand on regarde la dernière colonne. En effet, la CTM doit verser 1.5 million, ce n'est pas encore notifié. Quand ce sera notifié, ça figurera au budget rectificatif. Ce n'est donc pas perdu, ça reviendra naturellement au budget. Il y a des reports d'une année à l'autre, pour le Pôle Guadeloupe également. Ce Pôle a un report et un budget d'investissements déjà versé par le Pôle Guadeloupe et notifié, ce qui explique la différence que vous voyez au niveau de la colonne.

Concernant le dialogue de gestion, je vous fais remarquer que ce budget n'est pas le mien. C'est un budget de l'ancienne mandature, nous prenons le train en marche. En trois semaines de présidence, je ne peux pas établir un dialogue de gestion. Un dialogue de gestion ne consiste pas à se réunir à quatre ou à cinq et à faire des propositions. Ce dialogue se fait au niveau des composantes avec le V/P Pôle, au niveau de l'ensemble des composantes, puis il y a une règle de répartition. Ce dialogue de gestion, je le mettrai en place assez rapidement, une fois que j'aurai avancé un peu. C'est la raison pour laquelle je vous ai dit en propos liminaires que je vous indiquerai ma démarche pour ce dialogue de gestion. Celui-ci doit avoir lieu avant le mois de juillet, il faut après qu'il y ait une lettre de cadrage pour qu'à la rentrée universitaire, vous sachiez à peu près ce que vous allez faire. Je ne peux pas en trois semaines faire un dialogue de gestion, ce ne serait pas un dialogue de gestion. Par ailleurs, si le budget n'est pas arrêté aujourd'hui, il le sera à partir du 1^{er} mars par les Recteurs et là, je n'aurai plus la main.

Vous avez également parlé de 40% et de 60%. C'était un accord de l'ancienne mandature. Nous avons des statuts – vous les connaissez bien – le 5^{ème} alinéa de l'article 14 (*il me semble*) indique que la répartition des moyens répond à certaines règles. Il ne faut pas que ce soit aléatoire. Il y a le nombre d'étudiants, il y a les enseignements et l'activité Recherche. Bien évidemment, s'il y a un dialogue de gestion, la commission Ad Hoc nous fournira des outils, puis nous discuterons parce qu'il y a peut-être des Pôles qui ont des projets. Nous n'allons pas nous montrer fermés en respectant à la lettre ces éléments mais c'est un élément fondamental dans la répartition des moyens. Une fois que nous aurons fait ce dialogue de gestion, nous ferons intervenir cette règle de répartition et nous allons discuter. Les 40 et 60 % ne reposent sur rien, ce n'est pas évolutif. Nous avons plus d'étudiants cette année, les années précédentes aussi. Supposons que les choses changent littéralement l'an prochain, vous avez 50% d'étudiants et nous en avons autant, est-ce que nous aurons le même langage ? Nous aurons deux langages différents simplement parce que nos propos ne reposent pas sur des éléments reproductifs. Si nous mettons en place des critères de répartition, ce seront des éléments reproductifs. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui au sujet de ce budget.

M. Vincent SUBITS (*Directeur des Affaires financières*) – Je rappelle qu'il reste une petite partie du budget de fonctionnement qui n'est pas encore ouverte. Du coup dans le cadre de discussions, tout comme la fongibilité puisqu'il y a des fongibilités depuis des années, ça ramène du crédit de

fonctionnement à redistribuer lors des prochains budgets rectificatifs. Vous avez parlé de 150 000 euros d'écart, du coup il y a de l'argent à répartir de nouveau. Je vous invite à ne pas oublier l'UB 930. Il faut prendre en compte l'UB 930 dans vos calculs.

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANCOIS-HAUGRIN puis Monsieur PORTECOP.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VP PÔLE 972) – Juste pour dire que les 150 000 euros ne concernent que le budget de fonctionnement alloué par le Ministère. Il y a une différence. Quelle clé de répartition a été utilisée pour ce budget ?

M. Vincent SUBITS (Directeur des Affaires financières) – La clé de répartition, c'est la demande des gens. Les gens demandent 100 euros, je ne vais pas leur donner 150 euros ? C'est aussi simple que ça. Le budget doit être équilibré. Si je dis que je vous donne 50% en plus, comment les justifier en dépenses ?

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (MCF 972) – Nous administrateurs, sur ce budget, nous n'avons aucune information sur ce qui a été remonté par les composantes. Nous ne savons pas.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur PORTECOP.

M. Olivier PORTECOP (BIATSS 972) – J'ai bien noté les éléments qu'a donné Monsieur SUBITS sur la possibilité de corriger en DM 1, de faire évoluer sur la base des 10% ou autre (*inaudible*) asymétrique. J'ai deux remarques. Premièrement, il est clair que le budget qui nous est proposé n'est de toute évidence pas le budget d'initiative de cette nouvelle mandature, y compris nous administrateurs. J'ai retrouvé des contraintes et des chiffres d'un budget technique 2017 présentés par l'administrateur provisoire, lui-même étant constitué, si j'ai bien compris, par le fait que l'on peut prendre 80% du Budget Primitif de l'autre année. Mais j'attire votre attention sur le fait que si dans tous les cas, il nous faudra un dialogue de gestion bien construit, comme l'a proposé le Président, je m'interroge sur la qualité du dialogue de gestion qui a pu y avoir antérieurement aboutissant à des budgets. Si je prends l'exemple de ce que je connais à savoir du CRI de la Martinique où malgré trois alertes de gestion solennelles, ce budget n'a fait que diminuer année après année. Prenons 80% de 80% de 80%, on se retrouve finalement avec des choses absolument dérisoires, ce qui est un élément extrêmement perturbateur du fonctionnement des systèmes d'informations dont on attend beaucoup. Quoiqu'il en soit, au-delà de la répartition pas transparente, je pense qu'une commission des moyens devra pouvoir se pencher sur les conventions pour amener un meilleur équilibre entre nos Pôles mais aussi améliorer des déséquilibres issus des choix et propositions antérieures. C'était le 1^{er} point de mes remarques.

Le 2^{ème} c'est que nous avons parlé de fongibilité asymétrique, peut-être serait-il utile d'aborder un point qui est celui de la revalorisation indemnitaire – je pense que les collègues en parleront – puisque de ce point de vue, notre Université est très en retard. Contrairement aux autres universités, les personnels touchent des indemnités sur un taux de 4 alors que la règle est un taux de 6. Aujourd'hui, il est très mal perçu que les crédits de masse salariale soient utilisés pour du fonctionnement alors même qu'il y a encore un rattrapage à réaliser. Je pense que je ne serai pas le seul à le faire remarquer. Merci.

M. Vincent SUBITS (Directeur des Affaires financières) – Pour répondre à votre 1^{ère} question sur le CRI Martinique, à titre purement informatif, au budget primitif 2016, le CRI Martinique avait 30 000 euros. Certes, il y a un dialogue à faire, néanmoins il y a plus que l'année dernière.

Sur le 2^{ème} point, les crédits liés à la masse salariale, nous avons déjà effectué une hausse. L'année dernière en Budget Primitif, il y avait en gros 70 millions pour la masse salariale, nous sommes à 73 millions donc ça prend en compte la revalorisation du point d'indice et autre chose. En plus de ces 73 millions, il y a une éventuelle fongibilité donc j'ai envie de dire que l'un n'empêcherait pas l'autre.

M. le Président Eustase JANKY – Deux dernières questions.

M. ??? – J'ai quand même une remarque, Monsieur le Président. Ce que dit Monsieur SUBITS est vrai mais c'est vrai aussi que l'exercice 2017 est un exercice très particulier avec une revalorisation, avec le PPCR, avec un reclassement des personnels et donc une montée d'indices. Il y a urgence, pour ne pas pénaliser à nouveau les personnels, de faire la revalorisation tout de suite de manière à ce que ça se fasse avant l'adoption du RIFSEEP, avant le reclassement du 1^{er} septembre 2017 etc. sinon nous prendrons à nouveau du retard par rapport à d'autres établissements.

Du coup, la question du million de fongibilité pose la nécessité de sécuriser quelque chose qui permette de faire les opérations de reclassement et de revalorisation des personnels. Je note que ça ne concerne pas seulement les BIATSS parce que le PPCR concerne aussi les enseignants-chercheurs y compris les PUPH, les MCF et les PU.

M. le Président Eustase JANKY – Madame BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (PR 972) – Notre Université est jeune, il est évident que nous avons tout à construire et que l'on ne peut pas tout faire d'un seul coup. Néanmoins, je pense que ce qui ressort des différentes remarques pour le moment, par rapport au document que nous avons reçu, c'est tout d'abord que nous ne sommes peut-être pas assez habitués à la lecture de ces documents compte tenu de nos diverses formations et que des éléments explicatifs sont toujours les bienvenus. Je m'étais d'ailleurs permis de téléphoner à Monsieur SUBITS pour poser une question à laquelle on a commencé à répondre et qui est : est-ce que dans les chiffres qui sont proposés, l'ensemble des sommes nous seront allouées ou est-ce que nous recevrons une 2^{ème} partie (comme ça fait un peu plus), une finalisation du budget ? Il semblerait qu'à priori ça ne soit pas certain, ça dépendra de ce qui va rester donc à priori nous aurions des budgets revus à la baisse pour beaucoup d'entre nous.

Le 2^{ème} élément qui pour moi est important et qui a déjà été soulevé c'est celui de la lecture par rapport aux Pôles, qui est quand même une des caractéristiques de notre Université c'est-à-dire que l'on ne peut pas entrer dans JEFYCO et qui pour nous, en tant qu'administrateurs, semble nécessaire. Nous sommes quand même l'IUT Martinique et l'IUT Guadeloupe, on pourrait dire que nous n'avons pas une école doctorale mais deux écoles doctorales. Il y a des petites choses que l'on peut peut-être affiner dans le tableau que nous remettons sur tout ce qui est commun ou à répartir ensuite par type de Pôle ou d'école etc. Il est évident que ce qui... je l'ai dit à Monsieur SUBITS tout à l'heure – je reprends votre phrase – on a distribué au minimum 90% des demandes de budget, histoire de garder une marge de sécurité. Ma question est : selon quels critères ? Je pourrais dire en tant que responsable de composante pour la Facultés des Lettres et Sciences humaines, je peux compter parce que j'ai les chiffres. Or, nous n'avons pas les chiffres donc nous ne savons pas trop exactement, c'est ce qui nous manque je pense, un regard plus affiné pour pouvoir être plus percutants dans nos réponses et dans nos engagements vis-à-vis de nos Facultés et de nos collègues. En fait, présenter les critères pour dire que untel a 90% et pourquoi certains sont à 95% et d'autres 100%. Quels ont été les critères retenus par rapport à ça ?

C'est un questionnement parce qu'il est évident que (*inaudible*) de dialogue de gestion que nos statuts nous demande dans l'article 6 alinéa 12 pour que nous puissions discuter. Je sais bien que nous n'avons pas eu le temps de le faire, mais c'est pour cela que je viens de dire que puisque nous n'avons pas la fameuse colonne qui a été évoquée pour savoir quels sont les chiffres de demande qui avaient été faites par chaque composante, est-ce qu'à l'avenir – je pense que ça s'est déjà fait auparavant – on pourrait inviter les responsables de composantes qui pourraient aussi donner leur avis. Ce sont des suggestions pour essayer de comprendre. Les questions de chiffres sont quand même importantes, c'est le nerf de la guerre pour le fonctionnement de tout le monde, ça génère des difficultés au sein des différentes

composantes et là nous devons nous attendre à une baisse en général pour presque tout le monde, sans explication tout à fait complète. C'est pourquoi je me permets d'en demander pour que les choses soient plus claires, pour être justement dans le règne de la transparence et qu'il n'y ait pas de suspicion. C'est pour essayer de bien comprendre et de bien transmettre. Pour ma part, c'est quand même fort dommage que nous n'ayons pas eu plus... très peu de temps, peu de discussions avec les Directeurs de composantes, plus de discussions avec les Conseils de Pôles, ils ne sont pas encore en place. Ça va quand même perturber... je dirai la (*inaudible*).

M. le Président Eustase JANKY – Je vais répondre, puis je donnerai juste après la parole à Monsieur HARAL qui l'a demandée depuis un moment et nous arrêterons les questions. Deux questions : Monsieur HARAL et Madame NELLA puis nous passons au vote.

J'ai l'impression que nous tournons en rond, toutes les questions sont posées et nous arrivons à la même chose. J'ai bien dit qu'il y aura un dialogue de gestion et que le VP Pôle fera partie intégrante de ce dialogue de gestion. Il n'y a pas eu de dialogue de gestion de l'ancienne mandature, nous récupérons un budget qu'il faut faire voter avec les remontées des différentes composantes et des Pôles, donc nous travaillons sur ces remontées. Pour le prochain Budget Primitif, il y aura un dialogue et vous en ferez partie.

Concernant les composantes qui ont eu 100% et d'autres 90%, il y a deux composantes qui ont demandé moins que ce qu'elles avaient l'an dernier. Il me semble qu'il y a l'ESPE Martinique qui l'an dernier avait 84 000 euros et a demandé 54 000 euros, on lui a donné 54 000 euros. Je crois que la Faculté de médecine a également demandé 70 000 euros alors que l'an dernier elle avait 82 000 euros. On leur a donné 70 000 euros parce que la demande est inférieure à ce qui était alloué l'an dernier. Sinon, les autres composantes ont bénéficié de 90% de leur budget tout en sachant qu'il est possible de revenir au Budget Rectificatif pour mettre les 10%.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (PR 972) – Il y aura donc des budgets rectificatifs ?

M. Vincent SUBITS (Directeur des Affaires financières) – Les Budgets rectificatifs sont obligatoires.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur HARAL.

M. Bruno HARAL (BIATSS 971) – Ce n'est pas une question mais une contribution. On a beaucoup parlé de dialogue de gestion mais je voudrais quand même dire que dans notre processus budgétaire, il y a ce que l'on appelle les Débats d'Orientations Budgétaires. Nous administrateurs, il faudrait d'abord que nous commencions par le Débat d'Orientations Budgétaires avant d'entamer le dialogue de gestion, puisqu'il y a une lettre de cadrage. C'est très important parce que certaines questions n'ont pas été posées, par exemple : pourquoi ouvrir tant d'emplois ? S'il y a des emplois qui sont plus utiles, cela permettrait de dégager des marges de manœuvre, les montants de crédits alloués à la formation continue etc. il y a un certain nombre de sujets à débattre d'abord en Conseil d'Administration avant d'entamer le dialogue de gestion. Mais ce sera pour le prochain budget 2018. Sur la méthode, je crois qu'il faut d'abord commencer par là et ça va apaiser les questionnements.

Mme Aurélie NELLA (CTM) – Simplement pour réagir à votre intervention concernant la Collectivité Territoriale de Martinique et préciser qu'il y avait deux conventions en cours qui ont été signées à l'arrivée du Président du Conseil Exécutif puisqu'à notre niveau aussi, nous avons eu une réorganisation institutionnelle. Les montants ont été mandatés et les soldes seront versés après présentation des différents justificatifs. Pour précision, une demande de subvention de fonctionnement a été faite par le Pôle Martinique en fin d'année, nous avons répondu favorablement à la demande qui était de 350 000 euros. Vous avez en principe reçu notification de cet accord.

M. Vincent SUBITS (*Directeur des Affaires financières*) – J’ai vu les 350 000 euros, il n’y a pas de difficulté de ce côté. Juste pour revenir au tableau, je précise encore une fois que ce tableau n°8 n’est pas prévu dans le GBCP et qu’il n’est pas soumis au vote. Il n’est pas du tout obligatoire. Nous n’étions pas tenus de le présenter aujourd’hui. Effectivement, après c’est une discussion politique, on peut rajouter une, deux voire trois colonnes, ça ne me pose pas de problème. Mais je ne peux pas seul prendre la responsabilité de ce choix.

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons au vote. Je pense que tous les tableaux sont reliés, nous n’allons pas voter tous les tableaux les uns après les autres mais voter l’ensemble du budget.

Mme Ludivine CHAUVET (*Etudiante*) – Je constate sur l’un des tableaux, c’est peut-être parce que nous sommes étudiants et que nous ne nous y connaissons pas trop, qu’il y a un budget prévu pour la construction d’un complexe sportif, culturel et associatif sur le site de Martinique. Les étudiants sont complètement opposés à cela, nous en avons d’ailleurs discuté lors de la réunion.

M. le Président Eustase JANKY – Nous en avons discuté quand je suis venu vous voir en Martinique, j’ai pris bonne note, je reviendrai vers vous pour revoir ensemble le projet.

Mme ??? – Nous avons reçu une convention en vue de la construction de ce complexe.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense qu’il faudrait que nous fassions une réunion en Martinique avec Madame la Rectrice, avec la CTM, avec les étudiants, avec le SGPI pour que nous puissions gérer cette situation. Il y a plusieurs acteurs, il faut faire un le point à ce sujet.

M. ??? – Avec le Pôle Martinique parce que vous ne mettez pas tout le monde au même niveau. Il faut que tout le monde soit informé, les 15 du Pôle Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Il n’y a pas de souci.

M. ??? – Nous vivons très mal le fait que vous veniez en Martinique sans nous en informer.

M. le Président Eustase JANKY – J’avais fait une réunion avec les étudiants, il y en a qui sont là mais qui ne font pas partie du Conseil d’Administration et j’ai reçu en Martinique.

M. Max MORINIERE (*Personnalité extérieure 972*) – Oui Monsieur le Président, j’insiste encore. Je suis du secteur associatif, je plaide la transparence. Vous venez en Martinique vous avez demandé mandat pour voter pour vous, vous venez en Martinique sans nous informer.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur MORINIERE, j’ai le droit de recevoir mes étudiants...

M. Max MORINIERE (*Personnalité extérieure 972*) – Je ne vous dis pas de ne pas recevoir, ce n’est pas ce que je vous ai dit. Je vous ai dit que la meilleure des choses, vous venez en Martinique, vous nous informez de votre présence. Cela me ferait plaisir de vous recevoir en tant que membre du CA de l’Université des Antilles. C’est une question de diplomatie... je ne sais pas.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur LARROUY, vraiment un mot parce que nous passons au vote.

M. James LARROUY (*Etudiant 971*) – La réponse à ma question peut se faire en un seul mot. Je voudrais juste savoir si le FSDIE est compris dans le budget.

M. Vincent SUBITS (*Directeur des Affaires financières*) – Le Fonds de Solidarité Développement Initiatives Etudiantes, le FSDIE. C'est réglementaire.

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons au vote.



Approbation du budget primitif	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	8
	Contre	
	Pour	21

Le budget primitif 2017 de l'université des Antilles est approuvé à la majorité absolue des votants.

(Délibération 2017-3)

Merci beaucoup. Nous passons tout de suite au point suivant.

b) Taux pour charges administratives

M. Vincent SUBITS (*Directeur des Affaires financières*) – Le point suivant concernant les affaires financières, ce sont les primes pour charges administratives ; Ce sont des primes de 2015 en l'occurrence qui n'avaient pas pu être votées lors du dernier CA et que nous mettons au vote pour régularisation. Vous avez le document avec les fonctions et la proposition pour 2015-2016 à titre de régularisation.

M. le Président Eustase JANKY – Vous avez les tableaux. Y a-t-il des questions sur les tableaux ? S'il n'y a pas de question... Monsieur SUBITS, vous avez parlé des b), c) et d) en même temps ?

M. Vincent SUBITS (*Directeur des Affaires financières*) – Nous allons peut-être voter tableau par tableau.

M. le Président Eustase JANKY – Les primes de charges administratives. Nous avons reconduit exactement ce qu'il y avait l'an dernier. Nous allons en rediscuter, nous prendrons un peu plus de temps pour en discuter cette fois-ci. Si nous ne votons pas aujourd'hui, ça repoussera encore de plusieurs mois, ce serait dommage pour le personnel.

M. ??? – Ces primes concernent combien de personnes ?

M. Vincent SUBITS (*Directeur des Affaires financières*) – Le nombre exact, ça dépend des sous-catégories. Les Vice-présidents de Pôles, il y en a deux et ainsi de suite. Comme c'est relatif à...

principalement, l'ancienne gouvernance pour les V/P Pôles etc. il y a une petite vérification à faire mais l'ordre global c'est à quelques euros près 90 000 euros pour l'ensemble.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (PR 972) – C'est toujours pour essayer de comprendre parce que c'est un peu en accéléré, je n'ai peut-être pas tout entendu. Je vois quelque chose pour 2014-2015, 2015-2016 mais pourquoi ne votons-nous pas pour 2016-2017... enfin, je ne comprends pas pourquoi ce sont des années antérieures.

M. Vincent SUBITS (Directeur des Affaires financières) – C'est un rattrapage, 2016-2017 ce sera au prochain CA normalement. C'est juste un rattrapage parce que ça avait été proposé en juillet dernier au Conseil d'Administration et n'avait pas été entériné. Nous le soumettons à nouveau. 2014-2015, c'est à titre informatif.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur HERTOUGH.

M. Claude HERTOUGH (MCF 971) – Je voudrais savoir comment sont calculées ces primes. Quel est ce taux maximum ? Je voulais juste savoir, j'en ai parlé avec des collègues de Métropole, je voudrais savoir si c'est un taux maximum parce qu'en fait, ce n'est pas un chiffre imposé par le Ministère.

M. Vincent SUBITS (Directeur des Affaires financières) – Pour 2014-2015, ce taux avait été voté par le CA. Du coup, nous faisons la même proposition, tout simplement.

M. le Président Eustase JANKY – Nous pouvons voter le document.



Vote des Primes de Charges Administratives 2015/2016 (PCA)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	30

Les Primes de Charges Administratives 2015/2016 sont approuvées à l'unanimité des votants.

(Délibération 2017-4)

Validation des dépenses

M. Vincent SUBITS (Directeur des Affaires financières) – Le document suivant c'est la validation des dépenses payées par les personnels ou les étudiants. Nous avons besoin de l'accord du Conseil d'Administration pour effectuer les remboursements.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – On comprend bien que ce sont des avances qui ont été faites.

M. Vincent SUBITS (Directeur des Affaires financières) – Il y a aussi le verso avec des chèques cadeaux de 50 euros pour six étudiants de DPLSH pour des remises de prix.

M. le Président Eustase JANKY –



Validation des dépenses de mission et chèques cadeaux 6 étudiants	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	30

Les dépenses de mission et chèques cadeaux sont votés à l'unanimité des votants.
(Délibération 2017-5)

c) **Colloque**

M. Vincent SUBITS (Directeur des Affaires financières) – Le dernier document concernant la partie financière a trait à une conférence internationale organisée par Monsieur DELCROIX en novembre 2017, avec plusieurs Universités et dont les frais d'inscription sont listés sur le document et proposés au vote.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY –



Validation des tarifs du colloque	Ne prend pas part au vote	0
-----------------------------------	---------------------------	---

	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	30

Les dépenses de mission et chèques cadeaux sont votés à l'unanimité des votants.
(Délibération 2017-6)

C'est adopté.

Nous passons au point suivant, les ressources humaines.

6- RESSOURCES HUMAINES

a) Approbation du Procès-verbal du Comité technique du 8 novembre 2016.

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous des questions à poser sur ce document ? Pas de question ? S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.



Approbation du P.V. du Comité technique du 08 novembre 2016	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	29

Le PV du Comité technique du 08 novembre 2016 est approuvé à la majorité absolue des votants. (Délibération 2017-7)

Monsieur GERARDIN vote contre.

M. le Président Eustase JANKY Vous avez signé ce document, Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Oui mais si vous l'avez lu, vous verrez que j'ai voté contre à chacune des questions.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord.

b) Approbation du Procès-verbal du 17 janvier 2017.

M. le Président Eustase JANKY – Sommes-nous en mesure de voter ?



Approbation du relevé du Comité technique du 17 janvier 2017	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	29

Le relevé du Comité Technique du 17 janvier 2017 est approuvé à la majorité absolue des votants.

(Délibération 2017-7bis)

Le document est adopté.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Monsieur le Président, je suis démotivé parce que la convocation a été transmise hors délais, c'était en pleine campagne d'emplois donc je ne me suis pas associé, c'était irrégulier.

M. le Président Eustase JANKY – Pas de souci. Nous allons passer aux questions diverses. Il y a trois questions.

7- QUESTIONS DIVERSES.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur HARAL, vous avez posé une question sur la revalorisation indemnitaire. Effectivement, lors de la campagne j'avais dit qu'il fallait revaloriser l'indemnité et faire en sorte d'atteindre le niveau national. Il me semble que le niveau national est de 6. Nous allons travailler avec les conseils concernés et rester sur la ligne que j'avais donnée durant la campagne. Je ne change pas de cap, je reste sur le même cap.

Nous avons parlé de fongibilité, il faut justement que ce budget pour le personnel puisse au moins servir aussi pour les primes des personnels, ce qui ne signifie pas que le million de fongibilité servira à cela parce qu'il y a les urgences, il y a des choses imprévues auxquelles nous serons obligés de faire face. Ce million de fongibilité nous permet justement de faire face à ces urgences. Pour l'instant, rien n'est prévu mais vous savez comment ça arrive en cours d'année, nous devons éviter de n'avoir plus rien à mettre pour répondre aux urgences. Nous allons donc prendre en considération cette revalorisation, nous avons cette fongibilité qui nous permet de faire un effort, nous le ferons. Je tiendrai parole tel que je l'avais dit lors de ma campagne électorale.

Il y avait une autre question sur les statuts des professeurs invités, je demanderai à Monsieur GEOFFROY d'y répondre.

M. Michel GEOFFROY (V/P CA) – La 2^{ème} question inscrite concernait le devenir des personnels en CDD. C'est Monsieur GERARDIN qui l'avait posée.

M. le Président Eustase JANKY – C'est une vraie question sur laquelle nous nous sommes déjà penchés. J'ai demandé à la DRH de faire le point sur toutes ces conventions. Il est vrai que tout le monde ne sera pas renouvelé. Il y aura une discussion de façon individuelle, chaque dossier sera un dossier particulier. Nous discuterons à partir des éléments qui seront remontés et nous dirons ce que nous ferons.

Mme ??? – Pourrions-nous avoir très rapidement la ligne de conduite parce que nos collègues attendent.

M. le Président Eustase JANKY – Fin mars, je sais que certains contrats se terminent fin mars. Nous essayons de faire diligence.

Mme ??? – Je vais un peu dans le même sens puisqu'en effet nous sommes déjà en février. Vous pensez bien que les collègues sont très inquiets, pas seulement ceux qui sont en CDD mais également ceux qui sont à côté car si il n'y a pas de renouvellement, le travail sera fait par qui ?

M. le Président Eustase JANKY – Là aussi, assez rapidement, je ferai une conférence de Doyens avec l'ensemble des Doyens des deux Pôles et nous allons discuter de manière à bien coordonner les actions qui sont faites au niveau des Pôles et qui quelquefois engagent le Président. Il faudrait que nous puissions nous mettre d'accord et que nous sachions bien sur quelle base recruter des gens. Il faut que les conventions soient signées, il y a beaucoup de choses à mettre en place pour qu'il y ait une lisibilité de nos actions et pour que nous ne soyons pas demain confrontés à un problème juridique.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – J'avais dit – Madame la DRH le sait parfaitement – qu'il faut quand même demander les avis des instances idoines même si le traitement sera individuel, il faut qu'il y ait un avis sur la politique d'ensemble de la gestion du personnel en CDD.

M. le Président Eustase JANKY – Il y a deux problèmes, un problème urgent et un problème que nous pouvons traiter un peu plus dans le temps. Nous avons des collègues dont le contrat se termine fin mars, nous devons déjà discuter et voir ce qu'il y a lieu de faire pour ces collègues. Cela nous laissera le temps de réfléchir pour ces contrats pour les mois et les années à venir. Dans un 1^{er} temps, il y a une urgence qu'il faut essayer de gérer.

Il y avait une 3^{ème} question ; Les statuts des professeurs invités, je laisse à Monsieur GEOFFROY, Vice-président du Conseil d'Administration, le soin de répondre à cette question.

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – C'est une question qui a été posée par le Doyen Jean-Gabriel MONTAUBAN. Je pense qu'elle intéresse tous les Doyens et Directeurs de laboratoires puisque la perception de chacun diffère et les usages aussi de ces supports de Professeurs invités change en fonction des disciplines, des Pôles et des composantes. Selon moi, la meilleure des solutions c'est qu'il y ait une rencontre entre d'une part l'agence comptable (Madame l'agent comptable, j'imagine qu'il y a le traitement de ce dossier en bout de chaîne pour le paiement), la Direction de l'établissement et bien entendu les Pôles, à la fois les Vice-présidents de Pôle dès qu'ils seront élus et les Directeurs de laboratoires, les Directeurs de composantes pour que nous soyons sûrs que tout le monde s'y retrouve parce que la conception en Sciences économiques et juridiques de ces supports n'est peut-être pas la même en Fac de Lettres ou en Fac de Sciences etc. Il faut donc que tout le monde puisse avoir accès à cette procédure sans pour autant que Madame l'agent comptable ne se retrouve devant des interrogations. Je pense que la meilleure des choses c'est de tout mettre à plat, que les collègues enseignants-chercheurs fassent remonter leurs réalités, leurs besoins et qu'en fonction de cela

l'établissement puisse trouver des solutions pour que tout le monde arrive à tirer profit de ce système qui est à la fois important pour la recherche, pour l'attractivité de l'établissement en termes de recherches mais aussi de formation en particulier en Master. La proposition que je fais c'est plutôt un échange entre l'établissement et les utilisateurs premiers de ces ressources afin que nous arrivions à trouver les bons mécanismes et que tout le monde soit satisfait, Madame l'agent comptable de son côté et les enseignants-chercheurs de l'autre.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup, je crois qu'il y a une dernière question.

M. ??? – J'ai posé une question et j'ai eu la réponse mais j'aimerais bien la poser... je pense que l'instant T égal zéro, nous avons des Professeurs en ligne, je crois que c'est un nœud gordien, on nous disait à chaque fois « nous partons sur une base » et au cours de l'année on change de repères et nous nous trouvons un peu perdus compte tenu des objectifs que nous nous étions assignés au début. Quelle est la question ? J'ai bien écouté la réponse du Vice-président. Quelle est la question ? C'est que lorsque l'on recrute un Professeur invité, sa contribution est appréciée au travers de son enseignement et sa recherche. Nous avons 192 heures à effectuer et il se passe la chose suivante, c'est que lorsqu'il y a le PV d'installation, ce PV d'installation dit que l'on a recruté untel pour un mois. Mais ce n'est pas un mois du 1^{er} au 31 mars c'est un mois compte tenu du volume horaire que la personne avait à dispenser. C'est quand même important lorsque l'on fait cela depuis 30 ans – on l'a dit tout à l'heure, j'ai bien écouté les discours – l'étudiant doit être au centre, on doit tout faire pour que les gens s'y retrouvent. Je suis tout à fait d'accord avec la procédure mais je rappelle que le Professeur invité, c'est lui qui paie son voyage, c'est lui qui paie son hôtel et ce qui importe c'est le contrat, il est recruté par exemple pour 15 heures pour un certain nombre de recherches. On n'a pas à dire qu'il ne reste pas un mois, à mon avis ça n'a aucun sens. C'était juste pour compléter les propos, il y a des gens qui sont au Conseil d'Administration et qui ne savent peut-être pas de quoi nous parlons. Pour l'instant, nous avons des Professeurs invités donc je pense que la procédure qui a toujours existé doit continuer pour cette année. Pour les autres, je ne me fais pas trop de souci, je sais que tout le monde... je sais comment se passent les choses. Mais c'est quand même important, si nous voulons rester dans la ligne que nous nous sommes assignée à savoir améliorer les choses, je le répète encore, il ne faut pas qu'il y ait de brisure dans la procédure qui a été mise en avant au début de l'année universitaire.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Si tu poses la question c'est qu'il y a quelques soucis. Je pense qu'il faudrait revenir et bien écrire les process pour que ces questions ne soient plus posées – au moins pas dans ce sens – et pour que le Professeurs invités n'aient peut-être pas à payer eux-mêmes leurs billets d'avion.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Il faudrait que les process soient écrits.

M. ??? – Je ne veux pas que nous payons, ce n'est pas cela. Je dis simplement que c'est un contrat et que le contrat s'apprécie selon le volume horaire. Je suis moi aussi invité ailleurs et je vois comment les choses se passent.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Il y avait une dernière question ?

Mme ??? – Je vous prie de m'excuser, ce n'était pas du tout en question diverse mais c'est suite à la nouvelle que vous nous avez apprise en propos liminaires sur l'accréditation. Est-il possible de vous poser une question, Monsieur le Président ?

M. le Président Eustase JANKY – Oui.

Mme ??? – Je vous remercie. Ce sont des règles très importantes que vous nous avez données, est-ce que ...

M. le Président Eustase JANKY – Une seconde, il y avait une dernière question diverse.

Mme ??? – J'avais effectivement posé une question diverse concernant les modalités d'élaboration de l'ordre du jour du CA. Je voulais comprendre, car je suis nouvelle au CA, si cet ordre du jour tel que nous l'avons reçu aujourd'hui est un ordre du jour établi qui nous est transmis ou si au contraire il y a une proposition qui est faite aux membres du CA, à charge pour eux d'amender ou de proposer des points qui leur sembleraient pertinents et parfois importants dans l'ordre du jour.

M. le Président Eustase JANKY – Nous avons fait là un ordre du jour qui répondait aux urgences parce qu'il y en avait à régler. Pour les prochains CA, il y aura des remontées des V/P Pôles parce que mon interlocuteur sur les Pôles, c'est le V/P Pôle. Il fera remonter ses doléances et nous les mettrons au CA mais il y aura aussi des urgences, des problèmes spécifiques à l'administration centrale et à la gouvernance qui figureront et qui ne sont pas forcément des éléments qui remontent du Pôle. Là, nous avons fait un CA pour répondre aux urgences de l'établissement.

Mme ??? – Merci de me permettre de poser cette question mais c'est pour répondre à... maintenant que nous avons appris que tout se fera à partir de septembre 2018, vous ferez un courrier à l'ensemble de la communauté ? Vous nous tiendrez informés... ? Evidemment, il y a des choses qui restent au sein du CA mais je pense aux collègues qui ont travaillé très dur et qui sont en attente, qui pensaient que tout était déjà avancé, quand allez-vous prévenir l'ensemble de la communauté universitaire sur ce point très difficile et très douloureux?

M. le Président Eustase JANKY – Deux réponses : la 1^{ère}, vous avez parlé du travail effectué par les Pôles, ce travail n'est pas inutile, au contraire. Vous avez fait le point à un moment donné, nous partirons de ça pour construire le projet. Il y aura forcément une information à donner à l'ensemble des collègues de l'Université, nous donnerons également un calendrier, la méthode que j'utiliserai pour commencer. Il n'y a pas véritablement de politique de site au niveau des Pôles. Ces politiques de site devront être effectuées puis il y a une harmonisation à faire au niveau des deux Pôles parce qu'il y a un seul contrat de site. Il n'y a pas eu de réunion avec tous les acteurs, l'Université qui doit être le porteur du projet (c'est l'Université qui est le chef de file), les Collectivités, les chercheurs, les Chambres de commerce, les Rectorats et tous les acteurs qui interviennent dans la recherche et dans la formation. Il faut faire cette grande réunion et à partir de là, faire des réunions plus thématiques de manière à avancer et à faire un arbitrage au niveau des deux Pôles. Je rappelle que nous avons un seul contrat de site, s'il n'y a pas d'arbitrage nous ne pourrions pas proposer au Ministère un document unique sur lequel nous allons négocier.

Je rappelle aussi que vous avez beaucoup travaillé, il y a 73 parcours de Master, vous avez proposé 73 parcours de Master et je ne sais pas comment les mettre en place. Cela prouve bien qu'il n'y a pas eu de pilotage au niveau de l'établissement et quand on envoie cela au Ministère, j'avoue que nous ne sommes pas très bien. Comment faire 73 parcours de Master dans une Université qui n'est pas si petite que ça mais qui n'est pas grande non plus ? Cela nécessite une vraie discussion au niveau des Pôles et après en inter-pôles.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – C'est vrai que c'est une information importante qui me pose problème en tant que (*inaudible*) de l'information sur l'orientation. Nous avons une (*inaudible*) qui tourne

jusqu'au 25 mars, nous avons déjà publié des annonces. Je ne dis pas que c'est un souci, je dis qu'il faut peut-être prévoir pour être au plus proche des demandes des étudiants que nous accueillerons en septembre.

M. le Président Eustase JANKY – C'était sous réserve, Monsieur GERARDIN. Même si le Ministère avait accepté de négocier avec nous, avec tout ce que nous avons proposé, il ne serait peut-être pas accepté. De cette négociation, il y aurait peut-être eu des disparitions de formations et si les étudiants avaient déjà fait leur choix, ils seraient forcément obligés de revenir sur leur choix. Donc, les formations que vous avez proposées qui sont sur APB, c'était sous réserve. Je pense que nous avons véritablement une nouvelle Université, faire un projet de formation et de recherche sans avoir le temps de réfléchir pour faire cet arbitrage, ce ne serait pas bien pour cette nouvelle Université car nous nous engageons pour cinq ans, cela veut dire qu'au bout de deux ou trois ans de contrat, on se rendrait compte que notre offre de formations est obsolète. A plus forte raison quand on part d'un point où on n'est pas sûrs de ce que l'on propose aux étudiants et notre offre de formation n'est pas adéquate, en lien avec notre Université. Quand le Ministère nous a proposé de reporter, c'est vrai que nous nous sommes rendu compte que nous avons déjà une année de retard et prendre une année de plus serait encore une année de retard mais une année de retard pour construire une offre de formation pour cinq ans, j'avoue que ça vaut le coup.

M. ??? – Juste une information concernant la procédure APB, les étudiants ont toujours la possibilité, après avoir fait le 1^{er} choix qui a été rejeté, de formuler de nouveaux choix. C'est une possibilité qui est réelle et qui figure dans APB.

Mme ??? – (*Intervention hors micro*)

M. ??? – Non, les lycéens sont actuellement en train de saisir leurs vœux. Ils recevront une 1^{ère} réponse qui satisfera certains et d'autres n'auront pas de réponse favorable. A ce moment-là, ils formuleront une 2^{ème} série de vœux. En dernier lieu, fin juillet, il y a les modalités d'inscription qui peuvent encore être modulées en fonction du remplissage de certaines filières.

M. le Président Eustase JANKY – Nous arrivons à la fin de ce Conseil d'Administration. Je vous remercie beaucoup, les échanges ont été très fructueux, nous avons travaillé en bonne intelligence et en toute sérénité. Quand j'ai fait mes propos liminaires j'avais invité à travailler en toute sérénité et à avoir une réunion prometteuse. Je pense que nous pouvons partir de ce Conseil d'Administration en disant que des questions ont été posées, des réponses ont été apportées. Nous avancerons tous ensemble, l'objectif étant d'œuvrer pour nos étudiants et de s'engager à leurs côtés pour que notre Université soit celle que nous voulons pour que dans cinq ans, à la fin de nos mandats, que nous soyons en mesure de dire que nous avons laissé quelque chose à ceux qui nous succéderont.
Merci beaucoup.

(*Fin de la séance à 13h00*)
